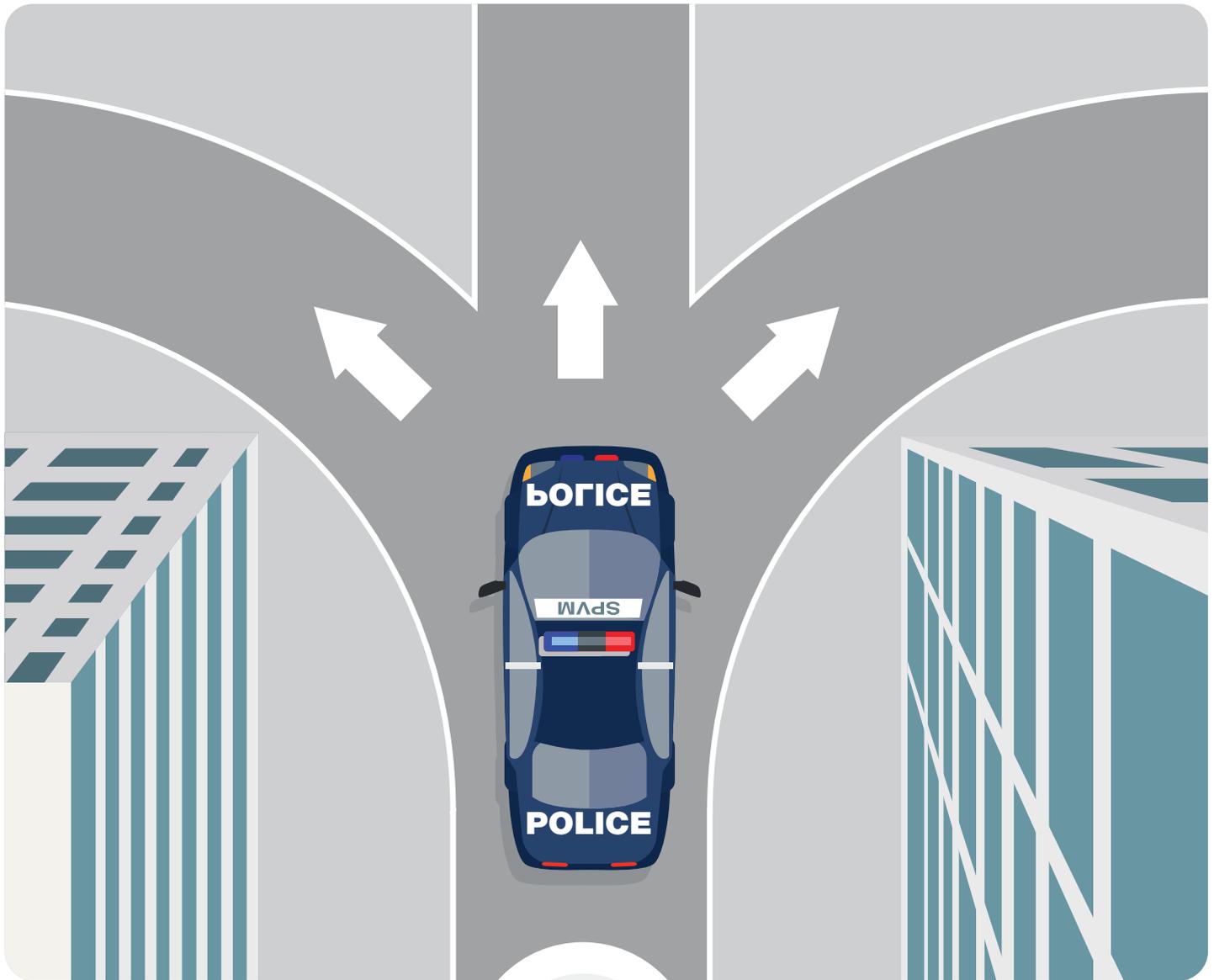


# La flûte

VOLUME 75, N° 3, AUTOMNE 2019

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

## 🎯 Où s'en va la police ?



*Nous protégeons  
ceux et celles qui protègent les autres*

Le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019

au Collège Notre-Dame, 3791, Queen-Mary, Montréal  
(face à l'oratoire Saint-Joseph)

# Le Noël de nos enfants!



**N'oubliez pas**  
de retourner votre formulaire

L'inscription se fait sous le principe du premier arrivé premier servi. Les délégués ont reçu, lors de la statutaire du mois de septembre, un formulaire pour les membres qui n'étaient pas présents l'an passé et qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois ! Vous recevrez votre confirmation par courrier vers la fin novembre.

Un formulaire a déjà été envoyé à chaque famille ayant participé l'an passé.

Toutefois, vous devez vérifier les informations inscrites sur le formulaire, apporter les correctifs s'il y a lieu, et indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

Président

**Yves Francoeur**

Vice-président exécutif

**André Gendron**

Vice-président au Secrétariat  
et à la trésorerie

**Pascal Poirier**

Vice-président  
aux Relations de travail

**Jean-François Potvin**

Vice-président à la Prévention  
et aux relations avec les membres

**Éric Vermette**

Vice-président à la Recherche  
et aux communications

**Mario Lanoie**

## La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée  
trois (3) fois par année par  
la Fraternité des policiers  
et policières de Montréal inc.  
(tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300

Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: 514 527-4161

Télécopieur: 514 527-7830

[www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca)

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou  
partielle d'articles, clichés,  
dessins, annonces ou toute  
autre matière apparaissant dans  
cette revue est strictement  
interdite sans l'autorisation  
expresse de la Fraternité  
des policiers et policières  
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308

# Où s'en va la police ?

La population se pose la question, la ministre se pose la question et la Fraternité s'était déjà posé la question en donnant le mandat à des chercheurs de nous éclairer sur ce que des réalités de plus en plus présentes comme la radicalisation, la cybercriminalité, les contraintes procédurales et les algorithmes changeaient pour le travail policier de l'avenir. En même temps, on doit indéniablement composer avec l'incontournable sujet de la gouvernance des corps policiers...

*La suite du texte du président en page 10*

## Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
<b>Où s'en va la police ?</b>	<b>10</b>
Relations de travail	12
Services aux membres	14
Prévention et relations avec les membres	
<b>Stationnements</b>	<b>16</b>
Recherche et communications	
<b>L'avenir du travail policier</b>	<b>18</b>
SST	
<b>La fonction de représentant paritaire</b>	<b>22</b>
Chronique juridique	
<b>L'année judiciaire</b>	<b>26</b>
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	28
Association athlétique et sportive	30
Symphonie vocale	34
Au musée de la police	38
Vie spirituelle	45
Décès	46
Nouvelles de l'APPRM	49

## Contestation de la loi 15 sur les régimes de retraite : le procès est terminé

Le 30 août dernier, les procureurs terminaient leurs plaidoiries dans ce dossier crucial pour la défense des droits des travailleurs et travailleuses. Un procès dont la preuve a nécessité 95 journées d'audience. Il s'est agi du plus long procès de l'histoire des relations de travail au Québec! Le dossier a été mené de main de maître et tout ce qui pouvait être fait l'a été.

## Contestation de la loi 20 interdisant les moyens de pression vestimentaires des policiers et policières

La Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé le 5 juillet dernier un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec. Le but est l'obtention d'une déclaration d'invalidité constitutionnelle à l'encontre des articles 263.1, 263.3, 313.1 et 314(2) de la *Loi sur la police* tels qu'adoptés en vertu de la *Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions (...)*. Autrement dit, **nous contestons la constitutionnalité de l'interdiction de recourir à des moyens de pression vestimentaires**. En effet, nous estimons que les dispositions visées portent particulièrement atteinte à la liberté d'expression, à la liberté d'association et au droit au respect de la vie privée tels que protégés par la *Charte canadienne* et la *Charte québécoise*. Rappelons que nous n'avons **aucun droit de grève** et que dans ce contexte, le fait de nous priver du droit à des moyens de pression vestimentaires constitue une entrave encore plus manifeste et substantielle à notre droit à un processus véritable de négociation collective.

## Contestation de la validité constitutionnelle du règlement du BEI

Votre Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé cet été une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure du Québec afin de contester la validité constitutionnelle du Règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes menées par le BEI. Nos arguments sont à l'effet qu'agissant comme corps de police qui enquête dans le contexte du droit criminel, le BEI est tenu de respecter les droits et libertés fondamentaux du policier impliqué, comme ceux de tout autre citoyen canadien. Par conséquent, nous estimons que les dispositions qui obligent le policier impliqué à rédiger un compte rendu et à rencontrer un enquêteur du Bureau dans un contexte de détention pour fins d'enquête sont inopérantes, en ce qu'elles violent son droit au silence, son droit à la non-incrimination, ainsi que son droit de recourir à l'assistance d'un avocat avant même de rédiger ledit compte rendu. Nous avons un rôle particulier dans la société et personne n'est davantage soumis à diverses instances que les policiers et policières. Ces instances ne peuvent toutefois pas faire abstraction de nos droits fondamentaux et c'est ce dont la Fraternité compte s'assurer.

## Nouveau président à la Fédération des policiers et policières municipaux

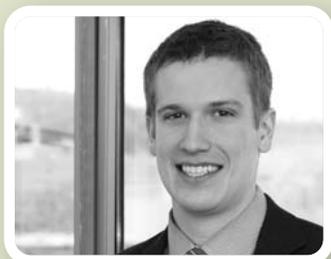


Le 16 juin dernier à l'occasion de son 39<sup>e</sup> Congrès, la FPMQ a procédé à l'élection d'un nouveau président. Ainsi, François Lemay a succédé à Robin Côté à titre de 11<sup>e</sup> président de la FPMQ pour un mandat de trois ans. François a débuté sa carrière en mai 1993 au Service de police de Châteauguay. Impliqué à la Fraternité des policiers de Châteauguay depuis 1998, il en

a occupé la présidence au courant des 18 dernières années. Son implication s'est également exprimée à la Caisse des policiers, où il a été administrateur pendant 10 ans. Il œuvre par ailleurs à diverses causes sociales.

Parmi les dossiers qui l'occuperont, on compte notamment la santé psychologique des policiers et policières et la question du financement des services policiers au Québec. Rappelons que le gouvernement du Québec ne finance pas les corps policiers municipaux alors que les services de la Sûreté du Québec sont financés à près de 50 %, menant les citoyens des villes couvertes par un corps municipal de police à subventionner par le biais de leurs impôts la couverture policière des villes couvertes par la SQ. Il s'agit d'une iniquité fiscale majeure et évidente.

Rappelons enfin que votre Fraternité est le seul membre associé de la FPMQ, laquelle compte 33 associations membres. Nous souhaitons beaucoup de succès à François dans ses nouvelles fonctions.



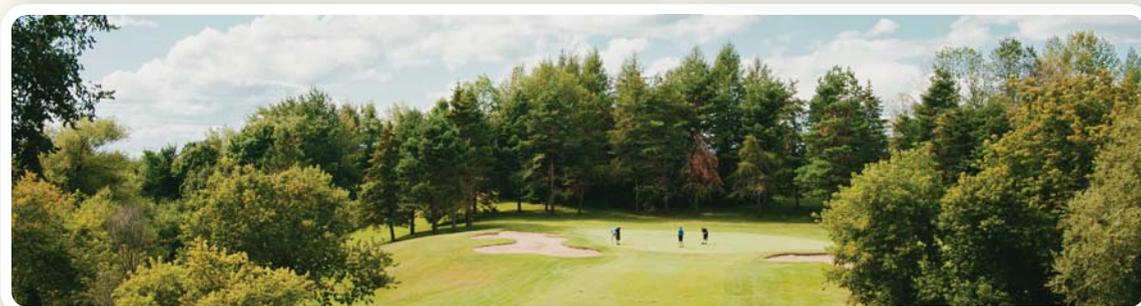
Nous souhaitons la meilleure des continuités à **M<sup>e</sup> Félix Martineau** qui, après plusieurs années de bons et loyaux services dans les locaux de la Fraternité, a choisi de poursuivre sa carrière à l'extérieur de l'île de Montréal. Merci Félix!

## Omnium de golf de la Fraternité **18 800 \$ versés au Fonds humanitaire**

Avec 320 golfeurs et 350 personnes présentes au souper, l'édition 2019 de l'Omnium de golf s'est déroulée le 22 août dernier dans la bonne humeur généralisée. La vente des billets de tirage et les commanditaires nous ont permis de récolter 18 800\$ pour les bonnes œuvres encouragées à chaque année par le Fonds humanitaire de la Fraternité.



*Les membres du conseil de direction de la Fraternité: Mario Lanoie (vice-président à la Recherche et aux communications), André Gendron (vice-président exécutif), Pascal Poirier (vice-président au Secrétariat et à la trésorerie) et Éric Vermette (vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres). À noter que le président Yves Francoeur était retenu à Québec avec le vice-président aux Relations de travail, Jean-François Potvin, dans le cadre de la contestation judiciaire de la constitutionnalité de la loi 15 sur les régimes de retraite dans le monde municipal.*



## Fête champêtre de la Fraternité

Le 6 juillet 2019, la Fête champêtre battait son plein avec une foule d'enfants et de parents heureux d'y participer! Cette fête est rendue possible par les nombreux bénévoles et le comité social de la Fraternité.



## Grand succès du Défi 911!

Le vendredi 13 septembre 2019, une soixantaine de participants dont une majorité de policiers et policières de Montréal ont parcouru 245 km pour l'étape du Défi 911! Ils ont courageusement repoussé leurs limites en pédalant de l'île de Montréal jusqu'à Québec! Le défi a été relevé pour soutenir la cause du Club des petits déjeuners. Plus de 50 000 \$ ont été amassés!

Bravo à tous les participants et toutes les participantes, notamment aux représentants syndicaux Antoine Fréchette et Luc Gendron. Soulignons également la participation du vice-président exécutif de la Fraternité, André Gendron.





## Décès de Pierre Michaud, directeur de 1987 à 1993

Directeur à la Fraternité de ce qui était alors les *Services auxiliaires*, Pierre Michaud a également été, à titre d'élu de la Fraternité, représentant en déontologie et membre du comité de Discipline. Il est décédé le 13 septembre dernier. Nous offrons nos plus sincères sympathies à sa famille et à ses amis.

## Le 14 novembre, c'est le pitch !

Les billets pour le tournoi sont en vente à la réception de la Fraternité au prix de 15 \$. La tradition sera respectée et une dinde sera remise à chaque joueur. Il y aura également des prix de présence ! Faites vite, il n'y a que 224 places !



**7 novembre de 8 h 30 à 15 h 30**

Pour s'inscrire, vous n'avez qu'à communiquer avec HÉMA-QUÉBEC au 1 800 343-7264 ou [jeuxdonner@hema-quebec.qc.ca](mailto:jeuxdonner@hema-quebec.qc.ca).



## Où s'en va la police ?

**La population se pose la question, la ministre se pose la question et la Fraternité s'était déjà posé la question en donnant le mandat à des chercheurs de nous éclairer sur ce que des réalités de plus en plus présentes comme la radicalisation, la cybercriminalité, les contraintes procédurales et les algorithmes changeaient pour le travail policier de l'avenir. En même temps, on doit indéniablement composer avec l'incontournable sujet de la gouvernance des corps policiers...**

La ministre Guilbault a décidé de lancer un exercice de réflexion devant donner naissance, d'ici quelques mois, à un livre vert. Le site internet de l'Assemblée nationale précise qu'à la différence du livre blanc, le livre vert est employé lorsqu'aucune position n'est privilégiée ou défendue par le gouvernement. Sur un problème donné, l'exécutif souhaite plutôt lancer la discussion afin qu'une position puisse émerger. Le livre vert est essentiellement un outil de consultation ou un document de travail.

Certains s'attendaient à plus. En ce qui nous concerne, c'est un pas dans la bonne direction et cela dénote une certaine volonté de procéder à des réformes nécessaires. On sait que les sagas, les limogeages et les suspensions des dernières années au sein des institutions policières ont éfrité la confiance du public et que la gouvernance des corps policiers est devenue un sujet devant être attaqué de front. Un sujet dont nous parlons depuis des années car en tant que vice-président de l'Association canadienne des policiers, je suis en contact avec des policiers des autres provinces canadiennes. Ailleurs au Canada, la gouvernance des corps de police comporte la plupart du temps une commission de police qui éloigne les services de police de la tentation d'ingérence politique par les mairies ou la direction générale des Villes. Ça nous semble une bonne idée...

Il y a longtemps que la Fraternité estime que la proximité entre les directions de police et les mairies est trop importante et qu'il devrait exister un rempart institutionnel. À Toronto, la commission de police offre un modèle plus susceptible d'empêcher l'ingérence politique car c'est à elle que le directeur de police se rapporte (sauf pour les enquêtes évidemment). Ses membres pris individuellement n'ont pas de pouvoir sur le service de police de Toronto et seule la commission en tant qu'institution exerce une juridiction, contrairement à Montréal où le maire ou la mairesse se voit reconnaître des pouvoirs de surveillance par la Charte de la Ville. De plus, à Montréal, le directeur général qui relève de la mairie exerce de facto un pouvoir important sur le SPVM. D'ailleurs, parmi les recommandations du rapport final de l'administrateur provisoire nommé à la suite de la suspension de l'ex-directeur Pichet, on peut lire ce qui suit :

*Dans l'objectif de corriger les problèmes de coordination existants, redonner la responsabilité de la gestion des ressources humaines et financières au Service de police ou revoir les modalités de fonctionnement entre le Service de police et les services des ressources humaines et des finances.*

Cette recommandation est demeurée lettre morte et il est temps de la mettre en application.



Président Yves Francoeur

Les administrations municipales montréalaises ont la fâcheuse habitude de traiter le SPVM comme un service parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'un service municipal comme les autres. Il relève en partie du ministère de la sécurité publique et applique des lois fédérales, provinciales et des règlements municipaux. Il est le gardien de la paix publique et de la sécurité des personnes et des biens à Montréal et doit continuellement combattre un crime organisé de haut calibre, sans parler de toutes les autres menaces et problématiques pesant sur une métropole.

En outre, les administrations montréalaises ont parfois des vues idéologiquement teintées par des groupes de pression dont l'existence tient à la critique de la police. Il faut néanmoins se rappeler que même dans la société la plus libre et démocratique qu'on puisse imaginer, l'efficacité de la police demeurera toujours nécessaire. Sur plus d'un million d'interventions par année dont plus de trente mille impliquant des problèmes de santé mentale de la part de gens abandonnés par les services de santé et les services sociaux, certains trouveront toujours quelque chose à redire. Il faut avoir la carapace épaisse, sachant que nous héritons des problèmes que toutes les autres constituantes de la société n'ont pas su régler. Cela ajoute à notre conviction que la police doit bénéficier d'un système de gouvernance représentatif de l'ensemble de la société.

## Les méthodes doivent évoluer

Dans un autre ordre d'idées, on sait que nous n'avons pas changé nos méthodes aussi vite que la société a évolué. On ne peut pas éternellement faire les choses de la même manière en regardant le monde changer sans s'adapter. Par exemple, on entend parfois les politiciens invoquer la baisse du taux de criminalité pour justifier des

compressions budgétaires. La Fraternité répète depuis longtemps que les taux de criminalité sont loin de donner un juste portrait des besoins en matière de sécurité publique, notamment parce que le crime évolue rapidement. Par exemple, l'étude que nous avons commandée évalue le taux de déclaration des cyber-crimes à environ 10 %... En ne se fiant qu'au taux de criminalité dans ce domaine (les taux de criminalité étant faits sur la base de la criminalité déclarée), on sous-estime gravement le problème et les ressources nécessaires.

Par ailleurs, l'étude que nous avons commandée relate que les policiers passaient au début des années 2000 environ 40 % de leur quart de travail à des tâches administratives, soit 4 h, contre 1 h 30 dans les années soixante-dix... Pourtant les effectifs per capita ont baissé...

Bref, nous profiterons de l'occasion de ce livre vert pour participer à l'amélioration des choses. La Fraternité est disposée à partager son expertise et ses données car ces dernières confirment que nous devons moderniser les structures et les pratiques. C'est la meilleure façon de bien représenter nos membres. Les absents ont toujours tort.

> **Le survol de l'étude commandée par la Fraternité est en page 18.**

## FÉLICITATIONS À M<sup>E</sup> LAURENT ROY

Le Barreau du Québec décerne à chaque année la distinction *Avocat émérite* à des membres de l'Ordre dont les actions professionnelles sont dignes de reconnaissance et pour souligner leurs parcours d'exception. Chacun et chacun, à sa manière, a contribué à renforcer l'image et le rayonnement de la profession. M<sup>e</sup> Laurent Roy est l'un des onze récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* en 2019. Bravo Laurent!



### Une meilleure pratique mise en place

À la demande répétée de la Fraternité, le Service a accepté de changer son mode de convocation en déontologie. Déjà en pratique depuis quelques semaines, les avis de convocation en déontologie ne sont plus transmis par télémessagerie au vu et au su de l'ensemble du personnel, mais plutôt directement par courriel au policier concerné, à son gestionnaire ainsi qu'à la Fraternité.

Le courriel direct au policier concerné remplacera aussi le télémessagerie lorsque ce dernier sera invité à une entrevue pour accéder à une autre fonction. Les aspirations et les choix de carrière sont personnels à chacun. Il n'y a aucun avantage à ce que les invitations soient publiques. Au moment de rédiger ces lignes, la décision était déjà prise à l'effet que seulement le policier invité, les gestionnaires impliqués et la Fraternité seraient en copie.

### Parité salariale des sergents

Cet arbitrage se poursuit et des dates sont prévues jusqu'à la mi 2020. C'est donc un processus de longue haleine dont les enjeux seront

énergiquement débattus jusqu'à la fin prochaine de ce dossier, qui dure depuis plus de 10 ans!

### Allégations criminelles

L'unité mixte devra livrer ses conclusions et nous verrons quelles seront les répercussions sur le SPVM. Les nouveaux membres des affaires internes du SPVM, tant qu'à eux, modifient leurs pratiques et procédures et donnent

à la Fraternité l'opportunité de partager ses préoccupations et ses suggestions. À l'aube d'une reprise complète des activités des affaires internes du SPVM, l'avenir nous permettra de juger de l'efficacité des changements.

### Assistance judiciaire

Ce ne sont pas toutes les professions qui génèrent le même niveau d'exposition. Quand rentre l'appel, nous ne choisissons pas sa nature et le spectre des possibilités est très large. Cette exposition aux poursuites de toutes sortes n'a pas de comparable. Ce n'est pas un secret pour

personne et spécialement pour la Ville de Montréal. Toute retenue de frais d'avocats est donc inacceptable pour la Fraternité. Les règles applicables en la matière sont d'ailleurs clairement prévues dans notre convention et se lisent comme suit :



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

*Dans tous les cas où le policier est poursuivi en justice par suite d'actes ou gestes qu'il a posés ou omis de poser dans l'exercice de ses fonctions, le policier a droit, aux frais de l'employeur, à la protection et à l'assistance judiciaire lui permettant de bénéficier d'une défense pleine et entière, même dans les cas où il est considéré agissant comme agent de la paix; le policier a également le droit d'être indemnisé par l'employeur de toute condamnation d'ordre pécuniaire qu'elle qu'en soit la nature ou de toute autre forme de dommages résultant d'un jugement final.*

*La protection et l'assistance judiciaire accordées en vertu du paragraphe 26.16 comprennent le droit d'être représenté et défendu par un avocat désigné en conformité avec les dispositions du présent article;*

*Même s'il n'est pas considéré comme étant poursuivi en justice au sens du présent article, le policier qui est directement impliqué dans un événement survenu alors qu'il est en devoir ou qu'il agit comme un agent de la paix qui donne lieu à une enquête indépendante selon les critères énoncés dans la procédure ministérielle, a le droit, d'être représenté à l'occasion de cette enquête et aux frais de l'employeur, par un avocat désigné par la Fraternité; dans ces circonstances, le policier impliqué directement a aussi le droit de consulter, aux frais de l'employeur, un avocat avant de rédiger son rapport usuel ou tout rapport complémentaire ou additionnel; la présente disposition n'est assujettie à aucune formalité et s'applique sans que l'employeur ne puisse opposer de refus à l'assistance judiciaire et à la protection accordée en vertu du présent article.*

#### *PROCÉDURE RELATIVE AU PAIEMENT DES FRAIS*

- a) La procédure établie ci-après s'applique dans tous les cas où un policier présente à l'employeur une demande d'assistance en conformité avec les dispositions du présent article;*
- b) L'avocat qui représente le policier transmet à l'employeur une demande de remboursement des frais engagés dans la représentation du policier ou le cas échéant, au fur et à mesure de l'évolution de l'affaire, accompagnée d'une preuve de réclamation;*
- c) L'employeur bénéficie d'une période de 60 jours à compter de la réception de chaque demande de remboursement pour effectuer le paiement des frais réclamés par l'avocat qui représente le policier ou à défaut, pour déposer un grief contestant le caractère raisonnable desdits frais;*
- d) À défaut par l'employeur de contester par grief et dans les susdits délais les frais réclamés par l'avocat qui représente le policier dans chaque cas, ceux-ci sont réputés constituer des frais raisonnables et deviennent exigibles au terme du susdit délai de 60 jours, ce qui confère un droit irrévocable au paiement immédiat de ceux-ci; tout retard dans le paiement desdits frais entraîne alors le droit au paiement des intérêts au taux établi en vertu du Code du Travail et calculés depuis la date où les frais sont devenus exigibles.*



## Questions courantes en matière d'assurance voyage



### **Je pars en voyage, dois-je en informer la Fraternité ou la SSQ ?**

Non, vous n'avez pas à nous en aviser ou à aviser la SSQ si vous partez en voyage. Cependant, si vous avez une condition médicale préexistante ou non stabilisée, vous devez en informer la SSQ. C'est elle qui déterminera si votre condition médicale peut être couverte par l'assurance voyage. En cas de doute sur votre état de santé ou sur les conditions médicales préexistantes, ne prenez pas de risque et informez-vous auprès de la SSQ avant d'effectuer votre voyage.

### **Mon médecin affirme que je peux voyager, dois-je quand même en informer l'assureur ?**

Oui. Au bout du compte, c'est la SSQ qui a le dernier mot et qui détermine si les critères de stabilité et de santé sont respectés pour être assuré lors du voyage.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

### **Quels frais peuvent être remboursés par l'assurance annulation voyage ?**

Tous les frais payés d'avance, non utilisés et non remboursables. Ces frais doivent avoir été engagés auprès d'une agence commerciale et être protégés par des contrats contenant des termes et des clauses d'annulation. Par exemple, dans le cas de billets de spectacle, de billets de musées ou de parcs d'attractions, ils seront remboursés s'ils ont été payés avant l'incident vous empêchant de voyager, qu'ils sont non utilisés, non remboursables et que vous avez une preuve que vous les avez achetés (relevé de carte de crédit).

### **Je loue le condo d'un ami, mais suite à un événement qui m'empêche de voyager, je dois annuler mon voyage, est-ce remboursable par l'assureur ?**

Non, car il ne s'agit pas d'une location par l'entremise d'une agence commerciale et qu'il n'y a aucun contrat avec des termes et des clauses d'annulation.

### **Je dois annuler mon voyage, est-ce que les frais d'hôtel seront remboursés par l'assureur ?**

Les hôtels ont une politique d'annulation et de remboursement. L'assureur remboursera seulement les frais qui ne seront pas remboursés par l'hôtel. Il est important de noter qu'avant que l'assureur ne vous rembourse quoi que ce soit en assurance voyage ou en annulation voyage, il vérifiera s'il y a d'autres tiers payeurs. Par exemple, il peut s'agir de votre carte de crédit ou du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

## **Assurance maladie**

Nous vous rappelons que la compagnie Biron offre un rabais de 20 % pour les achats d'équipement reliés au trouble du sommeil. Cependant, ce rabais n'est pas effectif pour les achats d'équipement médical directement en ligne, via

leur site internet. Pour pouvoir bénéficier de ce rabais, les membres doivent téléphoner chez Biron et mentionner qu'ils sont membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.



## *Stationnements*

# Où en sommes-nous ?

La Fraternité est le plus grand syndicat de policiers et policières municipaux du Québec et conséquemment, il est normal qu'elle joue un rôle proactif auprès de la Ville de Montréal et de la CNESST pour s'assurer que ses membres exercent un travail avec le moins de risques possible.





Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Éric Vermette

Dans les dernières années, plusieurs événements violents ont été médiatisés. Des événements où il fut question d'individus s'attaquant à des figures d'autorité comme les policiers. Ne pensons qu'aux événements de Moncton en juin 2014 où trois policiers furent abattus, de St-Jean-Richelieu où deux militaires se sont faits happer par un conducteur fou, et, dernièrement, en août 2019, lorsque deux policiers du PDQ 21 se font faits attaquer sauvagement par un groupe d'individus criminalisés alors qu'ils étaient en congé. Même en civil, les policiers ont été reconnus et c'est le statut du policier qui fut attaqué. Il existe de nombreux exemples.

La Fraternité est évidemment consciente que le métier de policier comportera toujours des risques. Nous considérons cependant que les intervenants doivent prendre des engagements fermes en matière de santé et sécurité au travail, particulièrement en ce qui concerne les établissements du SPVM. L'employeur ne doit pas oublier que le paragraphe 1 de l'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité du travail précise qu'il *doit s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur.*

La Fraternité constate que les différents établissements du SPVM présentent des degrés variables de sécurité et qu'il est nécessaire d'adopter des mesures conformes à la réalité policière pour assurer la santé et sécurité de nos membres et réduire les dangers ou les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés.

Depuis plusieurs années, la Fraternité sensibilise l'employeur aux incidents survenus dans des stationnements ou à proximité des postes de police, que ce soit contre des policiers et policières ou contre leurs véhicules personnels.

En 2017, la Fraternité a avisé la Ville qu'il fallait sécuriser les stationnements car nous considérons que la santé et sécurité de nos membres était compromise. En effet, plusieurs événements répertoriés indiquent qu'il faut sécuriser les stationnements avant qu'un événement tragique ne survienne.

La Fraternité a fait ses devoirs en visitant plusieurs stationnements de postes de police à Ottawa et Toronto : ils sont tous partiellement ou complètement sécurisés et offrent pour la plupart des terrains de stationnement identifiés, délimités et une proximité susceptible de sécuriser les travailleurs policiers.

Comme rien n'avait été fait en 2018 à Montréal, une plainte a été déposée à la CNESST. Deux inspecteurs ont entrepris une enquête dont le résultat n'a absolument pas été acceptable aux yeux de la Fraternité. En effet, les inspecteurs ont considéré que *LE RISQUE D'AGRESSION SUR DES POLICIERS EST INHÉRENT À LEUR TRAVAIL*. Oui, vous avez bien lu... Ils ont également considéré qu'il était impossible de faire un lien entre l'aménagement actuel des stationnements et la sécurité des policiers.

À la suite des conclusions de ce rapport d'intervention, nous avons présenté une demande de révision au Tribunal administratif du travail. Dix dates d'audience ont jusqu'à maintenant été prévues : quatre dates en décembre 2019 et six en février 2020. Plusieurs policiers témoigneront, dont moi-même. Vous pouvez être assurés que votre Fraternité continuera d'être proactive dans ce dossier.



# L'avenir du travail policier

Compte rendu d'une importante étude commandée par la Fraternité

La Fraternité sait que les choses et les temps changent et préfère prévoir que courir le risque de se faire prendre par surprise. C'est pourquoi nous avons demandé à une équipe de criminologues réputés de nous éclairer de façon factuelle sur un certain nombre de phénomènes desquels nous avons parfois une connaissance intuitive ou empirique, mais peu documentée. Les auteurs du rapport commandé par la Fraternité œuvrent au sein du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Il s'agit de **Benoît Dupont, Anthony Amicelle, Rémi Boivin, Francis Fortin et Samuel Tanner**. Tous les segments en italique qui suivent proviennent intégralement du sommaire exécutif de l'étude.

Assez volumineuse, l'étude porte sur cinq sujets caractérisés par une dynamique évolutive importante. Le sommaire exécutif de l'étude l'énonce d'ailleurs très bien :

- > *Le travail policier est appelé à connaître au cours des dix prochaines années de profondes transformations sous la pression de nombreux facteurs sociaux, économiques et technologiques tels que l'internet et une croissance sans précédent des flux de personnes, de biens et de capitaux liée à la mondialisation.*
- > *Ce rapport sur l'avenir du travail policier est réalisé à l'instigation de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), afin de mieux comprendre quelles sont les principales tendances sociotechniques venant influencer les pratiques professionnelles*

*au sein des institutions policières. Il a pour objectifs de documenter la nature de ces changements ainsi que leur impact anticipé sur les organisations d'application de la loi au cours des prochaines années.*

- > *Cinq tendances émergentes jugées prioritaires sont abordées : la radicalisation, les nouvelles contraintes procédurales du travail policier, l'avènement d'une cybercriminalité de masse, l'explosion des médias sociaux, et l'automatisation du travail policier par les algorithmes.*

En ce qui a trait à la **radicalisation**, les chercheurs se sont également attardés à d'autres déclinaisons que le djihadisme, notamment les mouvements identitaires et l'extrême-droite. En résumé, pour de nouveau citer le sommaire de l'étude, on peut retenir ce qui suit :

- > *Pour comprendre le passage de la radicalisation à l'extrémisme violent (l'action), il faut adopter une triple approche qui intègre les situations psychologiques et sociales des individus, leurs affiliations et leurs sociabilités, ainsi que les dimensions structurelles de leur environnement.*
- > *Les outils numériques jouent un rôle central dans la visibilité accrue des idées extrémistes et la mobilisation de ceux qui y adhèrent, mais leur rôle causal dans le déclenchement de certains actes demeure incertain.*
- > *En dépit des défis identifiés par les organisations policières en matière de lutte contre la radicalisation (comme le chevauchement entre sécurité intérieure et sécurité nationale ou les paradoxes de la confiance, de l'information et de la légalité pour lutter contre les réseaux radicalisés), plusieurs approches ont été développées afin de les aider à se rapprocher des communautés vulnérables (programmes Prevent et ReDirect par exemple). La radicalisation en ligne est combattue par le bannissement des acteurs radicalisés des plateformes en ligne et l'engagement direct avec les potentielles recrues afin de perturber le processus de radicalisation. Une très vaste palette de programmes de formation policière sont offerts à travers le monde pour soutenir ces stratégies.*
- > *Qu'elle se déploie dans l'espace physique ou numérique, la prévention de la radicalisation nécessite de s'appuyer sur des réseaux de partenaires dont la coordination ne peut se faire que sur la base de la confiance.*

La section portant sur la **cybercriminalité** est clairement d'actualité avec les vols de données qui ont caractérisé l'année. On y apprend notamment que dans les pays développés, *les cybercrimes représentent près de la moitié de l'ensemble des crimes*. À ce propos, on peut notamment lire ceci:

- > *Les statistiques de la cybercriminalité restent encore fragmentaires et manquent de fiabilité, ce qui ne favorise pas la redistribution des ressources policières requise par une transformation aussi profonde de la délinquance. On peut toutefois discerner certaines tendances qui démontrent la nécessité de considérablement renforcer l'expertise policière:*
  - *En dépit de la perception grandissante qu'ont les policiers de première ligne de la gravité du problème de la cybercriminalité, leur formation demeure largement insuffisante pour porter assistance à des victimes qui sont elles-mêmes assez mal équipées pour se protéger efficacement. Au-delà du besoin de développer une expertise technique spécialisée, les organisations policières doivent également envisager une formation de base destinée à l'ensemble de leurs effectifs.*
  - *Les unités d'enquêtes spécialisées restent assez mal intégrées à la chaîne pénale en raison de ressources insuffisantes, d'une connaissance limitée de leurs capacités par la hiérarchie et leurs pairs, et de l'évolution constante de l'innovation criminelle et de la jurisprudence.*



- *Même s'il existe encore de nombreux moyens d'accéder techniquement aux données d'enquête pour lesquelles des autorisations légales d'accès ont été obtenues, la démocratisation des techniques de cryptage et l'augmentation exponentielle des quantités de preuve numérique à analyser inquiètent les organisations policières qui craignent d'être distancées par les délinquants.*
- *Les stratégies alternatives à la judiciarisation telles que la perturbation des infrastructures criminelles ou la réduction des méfaits produisent des résultats prometteurs, mais le rôle des partenaires issus du secteur privé et des ONG dans la lutte contre la cybercriminalité devra être clarifié afin d'éviter une influence indue par des intérêts privés.*

*Le troisième chapitre se penche sur les nouvelles contraintes procédurales venant encadrer le travail policier. Aucun métier ne suscite autant d'intérêt parmi la population que celui de policier, dont les représentations foisonnent dans la presse d'information et les œuvres de fiction. Pourtant, aucun n'est aussi encadré juridiquement. La complexité de cet encadrement est accentuée par la forte pression exercée par les organisations policières depuis quelques années afin d'augmenter la productivité de leurs agents, parfois au détriment de leur autonomie. La tendance à la quantification de chaque facette du travail policier est examinée, ainsi que les trois risques organisationnels qui en découlent :*

- > *L'augmentation de la pression sur le rendement peut pousser certains gestionnaires ou policiers de terrain à manipuler les statistiques afin d'atteindre les objectifs fixés.*
- > *La surveillance accrue que l'opinion publique exercerait sur le travail policier, qu'il s'agisse de son efficacité ou de sa légalité lors d'incidents associés à l'emploi de la force, inciterait plus d'usagers à résister à toute forme d'intervention, ce qui se traduirait en retour par une diminution du travail policier proactif. Même si cette relation causale est difficile à démontrer, le seul fait qu'elle soit considérée comme crédible par les policiers en uniforme peut produire un effet sur le terrain.*
- > *La recherche constante d'efficacité et d'efficience peut aussi encourager les policiers à recourir au profilage afin d'accélérer leurs interventions. Ce profilage n'est pas uniquement social, racial ou politique. Il risque également de devenir statistique, sous la pression des outils de big data et les algorithmes de police prédictive qui ne sont pas exempts de biais portant atteinte au traitement équitable des usagers.*

Le quatrième chapitre porte sur l'omniprésence des **médias sociaux** et leur impact sur les policiers et policières. Le sommaire exécutif énonce notamment ce qui suit sur le sujet :

- > *D'une part, les médias sociaux recèlent un potentiel élevé de rapprochement de la police et de la population à travers des usages qui combinent les fonctions traditionnelles de lutte contre la délinquance avec des conseils de prévention et des messages de relation publique.*

- > *Les plateformes de médias sociaux ont contribué à façonner un nouveau rapport à la visibilité et à la vie privée qui s'est traduit par l'accessibilité publique de vastes quantités d'informations personnelles continuellement mises à jour par les usagers. Les enquêteurs policiers peuvent librement consulter ces données, dont l'obtention aurait probablement été plus difficile il y a quelques années seulement.*
- > *Mais si les médias sociaux permettent une collecte automatisée et à grande échelle du renseignement criminel, ils exposent aussi les policiers qui en sont des utilisateurs tout aussi assidus que le reste de la population à une visibilité accrue. Cette visibilité concerne leurs décisions professionnelles (qui sont systématiquement filmées et diffusées en ligne lorsqu'elles se déroulent en public) ainsi que leur vie privée, ce qui peut culminer en des actes d'intimidation.*

Enfin, le dernier chapitre porte sur les **algorithmes** dans le travail policier. Voici ce que le sommaire exécutif en dit :

- > *Les algorithmes existants, qui remplissent en majorité des fonctions de détection (c'est-à-dire d'identification d'événements suspects passés), restent encore caractérisés par des taux démesurés de faux-positifs (le signalement de transactions suspectes qui s'avèrent en réalité anodines), ce qui génère un travail de tri et de vérification chronophage et contre-productif.*

- > *Les algorithmes prédictifs qui acquièrent une popularité croissante dans la sphère policière visent à anticiper la criminalité avant qu'elle ne survienne. Si leur déploiement fait l'objet d'une intense couverture médiatique, les évaluations formelles restent rares et incomplètes. Le potentiel de ces algorithmes comme outil de gestion du travail policier ne doit cependant pas être sous-estimé.*
- > *Les points de friction qui se manifestent entre les attentes démesurées qui accompagnent généralement le déploiement des nouvelles technologies à l'instar des algorithmes et la réalité de leur appropriation sur le terrain doivent faire l'objet d'études plus approfondies. Les policiers de première ligne sont en effet des consommateurs-producteurs de technologies de sécurité. Autrement dit, ils conservent toujours des marges de manœuvre et d'appropriation qui ne correspondent pas toujours aux attentes des concepteurs de ces technologies et de leur hiérarchie.*

Il s'agit d'un survol de l'étude, laquelle représente une référence extrêmement utile dans un contexte où l'évolution de la société commande une adaptation constante. La Fraternité remercie les chercheurs impliqués.

# La fonction de représentant paritaire

D'entrée de jeu, rappelons la nature de notre fonction. Les représentants paritaires à la prévention agissent à titre d'expert en matière de santé et sécurité du travail. Ils représentent à la fois les côtés patronal et syndical. En prenant en considération les besoins légitimes du personnel ainsi que les vues des gestionnaires et de la Fraternité, ils agissent à titre de gardien des lois et des règlements.

Dans le but d'aider l'employeur à respecter ses obligations, l'un de nos mandats consiste à identifier les situations pouvant être sources de danger et de risques reliés à la tâche du travailleur et à recommander toutes mesures susceptibles de protéger ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. Ces recommandations ne sont pas adoptées en fonction du choix personnel du représentant à la prévention, mais bien **en fonction des normes et des règlements à respecter.**

Pour exemplifier, profitons de l'occasion pour vous énumérer une partie des dossiers dont nous avons traités ou qui sont en cours de traitement depuis le début de l'année. Les voici en vrac...

## ACCIDENT DE TRAVAIL

- > *Classification et comptabilisation des événements*
- > *Analyse des causes et suivis de recommandations*

## ARTICLES DE PRÉVENTION

- > *La Flûte*
- > *SAMU (en collaboration avec l'équipe de la SAMU, participation à l'élaboration de communiqués):*
  - *Froid intense*
  - *Vague de chaleur*
  - *Tuberculose*

## COUR MUNICIPALE

- > *Suivi des recommandations émises par la Ville en 2018*

## FORMATION

- > *Préparation de contenus et diffusion:*
  - *Cadets festivaliers*
  - *Équipes locales SST*
  - *Moniteurs de conduite*
  - *PDQ 5*
  - *Recrues*

## ERGONOMIE DU CEINTURON

- > *Rencontres et évaluations de cas problématiques et suivis de dossiers*

## ERGONOMIE DU POSTE DE TRAVAIL

- > *Rencontres, évaluations, ajustements de poste de travail, guide et conseil des policiers et des employés civils à la suite de plaintes de douleur et formulation des recommandations*



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

## ÉQUIPEMENTS

- > **Bac de déchargement**  
*Intervention avec la section armurerie pour corriger une situation à risque*
- > **Bélier**  
*Participation à un comité pour analyser la possibilité d'augmenter le nombre d'utilisateurs*
- > **Cônes de circulation**  
*Évaluation et tests effectués (malheureusement sans succès) pour trouver un cône respectant les normes et qui prendrait moins d'espace dans les véhicules*
- > **Géolocalisation**  
*Évaluation de divers appareils permettant la localisation du policier en difficulté, le tout à la suite d'un rapport d'intervention de la CNESST*
- > **Housse de veste pare-balles**  
*Évaluation et analyse visant une housse sécuritaire adaptée à des unités spécialisées d'enquêtes pour recommandations éventuelles*
- > **Lunette de sécurité fumée pour le GI**  
*Évaluation et recommandations*
- > **Nouveau PTM**  
*Évaluations, analyses et recommandations pour l'installation de l'équipement*
- > **Silencieux pour les armes longues**  
*Comité pour évaluer, analyser les besoins, les risques, et dépôt d'un rapport de recommandations*

## FENTANYL ET AUTRES DROGUES

- > **Formation de Santé Canada**
- > **Visite des installations de SM Laval**
- > **Visite du laboratoire canadien**  
*Évaluer les aménagements, les outils, les équipements de protection utilisés et les techniques et méthodes de travail sécuritaires employées*

## FOUILLE SITE D'ENFOUISSEMENT

- > *Intervention, analyse du risque, décontamination et remplacement de certaines pièces d'équipement*

## INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL

- > *Visites de postes à la suite de plaintes, interventions et suivis sur les inspections annuelles effectuées par les équipes locales*

## POSTES ET UNITÉS

- > **4545 Hochelaga**  
*Intervention et recommandations quant à l'aménagement des lieux de travail*
- > **Centres d'enquêtes**  
*Visite des lieux, postes de travail, aménagement*
- > **Centre de formation**  
*Visite des lieux, interventions et recommandations*
- > **Nouveau « SES »**  
*Aménagement*
  - *Visites des lieux, évaluation d'équipements, aménagement spécifique pour certaines tâches, recommandations, accompagnement lors du déménagement et séances d'information d'ergonomie en lien avec les postes de travail*
  - *Qualité de l'air (arsenic et soufre)*
  - *Intervention avec l'équipe de la Santé publique, rencontre d'information avec des représentants de la direction et des travailleurs*
- > **Patrouille nautique**  
*Évaluation, analyse des besoins et recommandations visant à améliorer la sécurité du patrouilleur nautique*

### > **PDQ**

*Interventions à la suite de diverses plaintes dont la qualité de l'air (souvent liées à un humidificateur non fonctionnel)*

### > **Quartier Général**

*Qualité de l'air (visites des locaux, interventions)*

### > **Soutien technique**

*Intervention pour suivi des recommandations antérieures*

### > **STAR**

*Visites des locaux, interventions et recommandations*

### **RCCI**

- > *En collaboration avec la Direction de la Santé Publique, évaluation des risques dans le but de trouver l'équipement de protection approprié aux particularités de la tâche de l'enquêteur en recherche des causes et circonstances des incendies, dans le respect des normes sur la protection respiratoire*

### **RENCONTRE DES PARTENAIRES**

- > *APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »)*

- *Comité liaison police (Québec, Sherbrooke, Longueuil, Gatineau, Terrebonne, Sûreté du Québec ADPQ, ENPQ)*
- *Collaboration du conseiller en prévention à divers dossiers SST*

### > **IRSST**

> *Direction Santé Publique (médecins, infirmières, hygiénistes du travail, toxicologues)*

### > **CNESST**

> *Centre Patronal en santé et sécurité du travail*

> *Divers services de police en SST*

### **SITE INTRANET SST**

- > *Modification et mise à jour du site*

### **VÉHICULES**

- > *Comité achat et aménagement*
- > *Étude grands policiers*

### **VÉLO ÉLECTRIQUE**

- > *Participation à un comité pour évaluer, analyser les besoins et les risques pour la sécurité de l'utilisateur, mise en place d'un projet pilote et arrêt de ce dernier pour des raisons de sécurité*

## La saison froide est à nos portes ! Quelques petits conseils SST...

### **Prévenir les chutes et glissades !!!**

Avant la première neige, assurez-vous que vos bacs de sable ou de sel sont au « poste », bien remplis, accessibles et utilisables !

### **Prévenir les problèmes de santé en lien avec la qualité de l'air !**

Demandez à votre agent technique de s'assurer que l'humidificateur est fonctionnel.

La norme exige un taux d'humidité relative **minimum de 20 %** dans vos locaux, mais il est préférable de maintenir **des taux entre 25 et 30 %** pour éviter des irritations aux voies respiratoires.

**NB : 90 % des plaintes de santé en lien avec la qualité de l'air dans les bureaux sont causées par un faible taux d'humidité relative pendant la saison froide.**



# Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

**Vérifiez !** Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

---

*Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...*

**Économisez !**

**Achetez pour trois mois...**

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

### L'ANNÉE JUDICIAIRE

# Rétrospective et prospective

**Les affaires judiciaires qui concernent votre Fraternité n'ont jamais été à la fois aussi nombreuses et importantes depuis sa fondation en 1950. Signe des temps sans doute. Avant de se développer devant les tribunaux, les revendications des travailleurs et des travailleuses se déployaient dans la rue. Il faut dire qu'à cette époque, la législation se trouvait dans un état embryonnaire. Il y avait peu de droits à faire reconnaître devant une Cour de justice. Peu à peu, la législation s'est imposée, d'abord en reconnaissant des droits nouveaux, notamment en matière collective. Mais aussi, ensuite, de manière révisionniste sous la forme d'empiètements ou de violations à ces droits nouveaux.**

L'arrivée des *Chartes* des droits et libertés au Canada et au Québec s'est par la suite imposée en modifiant de manière considérable le cours des choses. À juste titre, la reconnaissance de la liberté d'association comme droit fondamental au Canada, permet l'érection d'un nouvel édifice qui, à chaque année s'élève pour prendre forme et modifier le paysage et l'environnement dans lequel la société évolue. Ce droit fondamental en constitue certainement la pierre d'assise.

Pas plus tard que le 19 septembre 2019, la Cour supérieure rendait une autre décision importante sur la liberté d'association en reconnaissant que la loi adoptée le 18 octobre 2017 par l'Assemblée Nationale, forçant le retour au travail des avocats et des notaires de la fonction publique et leur imposant une convention collective, était inconstitutionnelle, justement parce que cette loi a été adoptée en violation de la liberté d'association.

C'est dans cette mouvance que s'inscrit l'action syndicale des policiers et policières de Montréal depuis les quatre dernières années. Il convient donc de rappeler l'existence de ces recours et de faire le point sur l'agenda judiciaire 2020.

### Les recours

Il y a présentement trois recours intentés par la Fraternité qui sont à l'étude devant les tribunaux, et dont le fondement prend appui sur la liberté d'association : la Loi 15 (régimes de retraite du secteur municipal), la Loi 24 (régime de négociation dans le secteur municipal) et la Loi 20 (port obligatoire de l'uniforme en toutes circonstances).

Le recours relatif à la Loi 15 a été pris en délibéré par la Cour supérieure présidée par le juge Benoît Moulin, le 30 août 2019, après 95 jours d'audience, 111 témoignages dont ceux d'experts en actuariat, en économie et en histoire, six mille pièces et deux semaines entières de plaidoiries. Ce recours englobe 14 recours intentés par tous les syndicats du secteur municipal, y compris des associations de cadres et de retraités. Il vise 111 municipalités, 158 régimes de retraite et 70 000 travailleurs et travailleuses du secteur municipal. Il s'agit sans aucun doute de l'un des plus importants procès des cinquante dernières années dans le domaine des relations du travail. Un jugement devrait être rendu dans cette affaire avant le printemps 2020.



M<sup>e</sup> Laurent Roy, Roy Bélanger avocats

Le recours intenté à l'encontre de la Loi 24 est d'une importance égale à celui de la Loi 15 même si en apparence, son ampleur n'est pas aussi grande. Dans cette affaire, la Fraternité conteste l'imposition de critères de négociation de même que l'imposition d'un mécanisme de solution des règlements qu'elle estime biaisé en faveur des municipalités. Outre que ce mécanisme ne constitue pas un substitut valable à l'exercice du droit de grève, lequel a été constitutionnalisé au Canada en 2015 dans l'affaire *Saskatchewan Federation of Labour*, le mécanisme imposé ne respecterait pas non plus les règles fondamentales de la justice naturelle. Cette affaire en est au stade de la gestion d'instance. On s'attend à ce que l'ouverture de ce procès ait lieu quelque part en 2020.

Le recours intenté à l'encontre de la Loi 20 vise essentiellement les policiers puisqu'il leur interdit de se servir de leur uniforme à titre de moyen de pression. À la liberté d'association, s'ajoute cette fois un deuxième droit fondamental, celui relatif à la liberté d'expression. Cette affaire en est également au stade de la gestion d'instance. Il y a lieu d'espérer que ce recours soit entendu en même temps que celui de la Loi 24.

## **Deux autres recours sont également en cours**

L'un d'entre eux porte sur l'assujettissement du régime de retraite des policiers de Montréal à la Loi 15. Dans cette affaire, la Fraternité prétend que le critère qui sert à déterminer si un régime de retraite est assujéti à la Loi 15 est tout simplement inapplicable au régime de retraite des policiers de Montréal puisque ce régime n'a pas été établi par un organisme municipal. La Fraternité a eu gain de cause devant la Cour d'appel du Québec le 1<sup>er</sup> juin 2018. Mais cet arrêt a fait l'objet d'une permission d'appel devant la Cour Suprême du Canada, qui entendra l'affaire le 5 novembre prochain.

L'autre recours vise la Loi sur la Police. Il conteste les dispositions relatives au Bureau des enquêtes indépendantes. Plusieurs questions de droit complexes sont invoquées : notamment la compétence exclusive du Parlement en matière criminelle et la violation de droits fondamentaux tel le droit au silence. Cette affaire en est au stade de la gestion de l'instance. Elle devrait être entendue au cours de l'année 2020.

L'année 2020 s'annonce donc fertile en débats judiciaires. Mais au-delà des statistiques et des discussions que cela peut générer, les recours entrepris auront un effet certain sur les relations du travail entre la Ville et ses policiers et policières et, forcément sur les conditions de travail. Ces recours sont donc d'une grande importance.

Vous serez tenus informés de la situation au fur et à mesure de son évolution.

Parce que vous chérissez les plus merveilleux projets d'avenir pour vos enfants et vos petits-enfants



Caisse Desjardins des policiers et policières

# L'OFFRE COMBINÉE FAMILLE

## RECEVEZ 100 \$ + 3 mois gratuits à l'Assurance-vie épargne Desjardins

à l'ouverture d'un compte parent pour enfant assorti d'un plan d'épargne d'un minimum de 1 000 \$\*

\*sujet à certaines conditions.



Une exclusivité de l'Offre de services



APPARTENANCE®

Un autre avantage exclusif mis en place par Caisse-Police pour améliorer l'avenir financier des policiers et policières et de leurs familles !



En octobre,  
ouvrez un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et obtenez une prime de 50 \$



[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

pour mieux vous informer !

#### SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP(847).1004

sans frais : 1.877.VIP(847).1004

télécopieur : 514.487.1004

#### CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud

Couronne Nord

Sûreté du Québec—Montréal

Québec

Centre de service conseil ENPQ

Outaouais

## FIÈRE PARTENAIRE DE VOS ACTIVITÉS ESTIVALES



### Tournoi de soccer nord-américain des policiers

Bravo à nos équipes féminines et masculines qui ont fièrement représenté le SPVM parmi les 36 équipes ayant participé à cette 40e édition qui se tenait à Peel, Ontario du 11 au 13 septembre. Prochain rendez-vous à San Francisco en 2020 !



### Défi 911—Le Tour

Lors du premier volet de cette 11<sup>e</sup> édition du Défi 911, les policiers cyclistes ont pédalé les 250 km qui séparent les villes de Montréal et de Québec. L'édition 2019 a déjà permis de récolter plus de 50 000 \$ pour le Club des petits déjeuners. Bravo !



### Un cadeau qui fait sourire !

À la Fête champêtre, nos fiers représentants ont fait briller les yeux des enfants en leurs remettant le cadeau annuel de la Caisse.



### Souper annuel au Club de plein-air

Plaisir et bonne humeur étaient au rendez-vous le 19 août dernier au Club de Plein-Air alors que la Caisse et l'APPR y tenaient conjointement leur barbecue annuel.



### Le Tour cycliste du SPVM en Gaspésie !

Pour cette 23<sup>e</sup> édition, la vingtaine de policiers et leurs accompagnateurs ont réalisé un parcours de près de 1 000 km à travers la péninsule gaspésienne. 47 700 \$ ont été amassés au bénéfice du Défi sportif AlterGo pour la promotion du sport adapté et des saines habitudes de vie. Félicitations pour votre engagement !

514.847.1004  
1.877.847.1004

 [facebook.com/caissepolice](https://www.facebook.com/caissepolice)  
[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)



**Association  
athlétique et sportive**

*Sylvain Bois, président*



# Tournoi de balle donnée 2019

Aux mois de mai et juin derniers se déroulait le tournoi de balle donnée de la Fraternité au parc Jarry, le tout dans une atmosphère de franche camaraderie ! Douze (12) équipes étaient inscrites !

Le 27 mai nous avons 4 équipes: le PDQ-44, le C-E Sud, l'Intervention Est et le PDQ 21. C'est l'équipe de l'Intervention Est, dirigée par monsieur Alexandre Gélinas, qui a été couronnée grande championne du tournoi disputé en avant-midi, avec trois victoires !



Le 3 juin, nous avons malheureusement été forcés d'annuler l'événement avec l'accord des capitaines. Pluie et froid étaient au rendez-vous... Une équipe du PDQ 21, dirigée par Maxime Champagne-Lamer, n'a pas voulu être remboursée pour la journée annulée. Soulignons que cette bonne action a permis d'utiliser le montant pour faire des dons à la fondation du SLA ainsi qu'à la Fondation du cancer colorectal.

Le 6 juin, nous avions au préalable 4 équipes inscrites : les équipes des PDQ 31, 30 et 48 et la surveillance physique se sont disputées trois parties chacune et l'équipe de la surveillance physique, dirigée par Steve Bergeron, en est ressortie championne !



## Vêtements

Vous avez besoin de référence pour la confection de vêtements pour l'équipe sportive vous représentant ? Communiquez avec nous et nous vous aiderons à avoir de meilleurs prix :

Hockey • Balle molle • Soccer • Basketball • Vélo • Etc

# Saison de hockey

La saison de hockey a débuté le 5 septembre. Nous recherchons toujours des joueurs pour faciliter le bon fonctionnement de la ligue. Les parties se disputent les lundis et jeudis de 10 h à 11 h 30 et de 11 h 30 à 13 h à l'aréna St-Michel. Une saison inclut 48 parties de 1 h 30 chacune ainsi que le ruban pour les bâtons et les jambières !

Nous avons également des équipes de hockey qui se disputent des parties amicales les lundis, mardis et vendredis à l'aréna St-Michel. Pour informations, communiquez avec votre association sportive à [sylvainb@fppm.qc.ca](mailto:sylvainb@fppm.qc.ca)

## Travaux à l'aréna St-Michel et tournoi de hockey

Comme vous le savez, l'aréna St-Michel et plusieurs autres arénas de Montréal sont en rénovation depuis l'année dernière, et ce, pour encore les deux prochaines saisons. Nous sommes par ailleurs dans l'impossibilité d'obtenir d'autres arénas de deux glaces pour y faire notre tournoi annuel. C'est donc avec beaucoup de regrets que je vous annonce que pour cette année et possiblement pour l'année prochaine, il n'y aura pas de tournoi de hockey...

---

# WPFG 2019

Les jeux de Chengdu (Chine) ont eu lieu mais peu de participants s'y sont présentés.

Félicitations à Claudia Martellino qui s'est distinguée aux WPFG 2019 en récoltant deux médailles d'or et trois nouveaux records du monde en dynamophilie ! Elle a gagné dans les catégories du *bench press* (110 kg) ainsi que du *push pull* qui regroupe une épreuve de *bench press* (117 kg) et une de *deadlift* (175 kg). Bravo Claudia ! Tu démontres encore une fois ta très grande motivation pour ta discipline !

---

# WPFG 2021

## World police and fire games

Les prochains jeux auront lieu à Rotterdam du 30 juillet au 8 août 2021 en Hollande. C'est lors des jeux de Fairfax en 2015 que le comité des WPFG a annoncé la tenue des jeux de 2021 à Rotterdam. Intéressés à y participer ? Communiquez avec votre association sportive à la Fraternité au 514 527-8305 ou à [sylvainb@fppm.qc.ca](mailto:sylvainb@fppm.qc.ca).

---

# Soccer

Nos trois équipes de soccer ont été dans la ville de Peel en Ontario pour y disputer le NAPST (North American police soccer tournament). Résultats à venir !

## Week-end Reconnaissance 2019



Cette année, la Symphonie vocale a tenu son Week-end Reconnaissance dans la région touristique de la Mauricie, plus précisément à Bécancour, à l'Auberge Godefroy. Grâce à la générosité de nos associations policières, tous les membres de la Symphonie vocale sont invités, avec leurs conjointes et conjoints, pour un séjour de rêve afin de les remercier de leur implication et leur dévouement toute l'année durant, par leur chant, lors de funérailles, concerts dans des CHSLD ou résidences et autres sorties officielles.



*Le choc des générations*



*La ronde de golf du vendredi : Robert Vallières et Michel Huguenin G. Greffe, J. Gagné, C. Paradis, P. Carrier*



Yvan Côté, président

Ce qu'il y a eu de magique cette année, c'est la présence de tous les présidents de nos associations respectives. Cette marque de respect et de reconnaissance envers la Symphonie vocale fut remarquée et surtout très appréciée des membres du groupe. Jamais nous n'avions eu une telle présence de nos dignitaires !

Il va sans dire que ce week-end annuel est un événement très prisé et apprécié pour les choristes car c'est la consécration de toute une saison et le début des vacances pour tous (sauf en ce qui a trait aux funérailles).



Mario Desrochers (Caisse), Yvan Côté (Symphonie), Dominique Boucher (APPR), Yves Francoeur (Fraternité) et Martin Roy (ABR) lors du souper du samedi soir

Lors du week-end, plus d'une quarantaine de personnes se sont déplacées en autobus scolaire (de vieux souvenirs...) pour aller visiter la Vieille prison de Trois-Rivières, fermée en 1986, ainsi que le magasin général Le Brun, situé tout près de la prison, pour acheter des bonbons à la cent et se rappeler de l'époque ...

Le samedi soir, quoi de mieux qu'un bon souper 4 services accompagné de musique afin de délier les vieilles jambes et rester dans l'ambiance et la gaieté !

Le dimanche annonce la fin du week-end et la remise de certaines mentions spéciales lors du brunch dominical. Cette année ne fait pas exception. Josette Gagné a reçu sa bague de 10 ans, non seulement pour ses années à la chorale mais aussi son implication du côté informatique; elle gère le compte Facebook de la Symphonie vocale. Notre ami Steeve Lagueux a reçu son épinglette le faisant membre officiel de la Symphonie vocale. Finalement, nous avons honoré Jean-Jacques Adam pour son dévouement auprès du groupe depuis 1981.

# Beau succès du golf 2019 !

Le 25 mai dernier, la Symphonie vocale a tenu la 25<sup>e</sup> édition de sa Journée de golf au Club de golf Farnham. Encore une fois, les fidèles participants se sont déplacés du côté de l'Estrie pour passer une journée fort agréable sous une température nuageuse et légèrement « frisquette ». La journée s'est terminée sous la pluie en soirée mais, malgré tout, s'est déroulée sous le signe de la gaieté et de la bonne humeur avec un total de 146 golfeurs et 163 soupers !

Un excellent menu nous a été proposé et plusieurs prix ont couronné ce rendez-vous annuel. Encore une fois, les Dames de la chorale ont démontré leur talent en vendant bon nombre de billets de tirage. Un merci tout spécial à Marcel Chaumont, Robert Willetts et nos associations policières qui ont su agrémenter la table de cadeaux. Il ne me reste qu'à vous donner rendez-vous le 30 mai 2020, toujours à Farnham en Estrie !

# 64<sup>e</sup> saison qui débute

Le mardi 3 septembre marque le début d'une nouvelle saison. Une saison qui sera non seulement occupée mais aussi, fertile en émotions. En effet, votre Symphonie vocale va entamer la saison automnale le 5 octobre par un concert organisé par l'agente sociocommunautaire Judy Yankowski du PDQ-7 et se poursuivra le 24 octobre par une quatrième visite au dîner communautaire organisé par l'agente Nadine Corbeil du PDQ-24. Par la suite, la Symphonie vocale entre en studio pour trois jours afin de faire un nouveau CD de Noël, sans oublier les quelques résidences qui veulent nous entendre d'ici Noël. Mais le plus important, c'est la préparation de notre concert biennal, qui aura lieu les 18 et 19 avril 2020. Les billets sont déjà disponibles (514 258-0475). Je vous en reparle dans la prochaine édition.

N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est toute grande ouverte ! Nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre... juste d'avoir le goût de chanter ! Si vous désirez des informations, appelez-moi (Yvan Côté au 514 258-0475).

Problème personnel ?  
Problème familial ?  
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera  
aussi rapidement que discrètement.



### Le 7 octobre 1969 : journée de débrayage des policiers de Montréal



Un 7 octobre au matin, il y a de ça 50 ans, les policiers syndiqués de Montréal décidaient de répondre au cri du cœur des dirigeants

de la Fraternité des policiers de Montréal, alors présidé par M. Guy Marcil, et se retirent au Centre Paul-Sauvé (angle Beaubien est et Pie-IX) dans le quartier Rosemont, afin d'assister à une assemblée spéciale extraordinaire et de prendre connaissance de l'état des négociations concernant la convention collective avec la Ville de Montréal.

Il serait aussi question de la menace touchant la gestion et la capitalisation du régime de retraite.

#### Convention collective

Les négociations ont débuté en automne 1968 par des séances avec le comité de négociations de la ville pour se poursuivre par des séances de conciliation. Celles-ci ne donnant aucun résultat et les représentants de la Ville se refusant toujours à faire une offre monétaire, le gouvernement provincial de l'époque (*l'Union Nationale*) nomma le juge Gaston Rondeau afin de siéger à titre d'arbitre.\*

\* Les policiers du SPM étaient au 40<sup>e</sup> rang des policiers les mieux

payés au Canada, et ce, même si Montréal était la métropole du Canada avec tout ce que cela peut apporter comme situations et problèmes. De plus, en arbitrage, la ville semblait avoir gagné le « One man car », ce à quoi les membres de la Fraternité s'objectaient avec véhémence.



#### Fonds de retraite

D'autre part, dans les mémoires déposés à la Commission Raymond (créée pour

étudier le financement des Régimes de retraite des employés municipaux), la Ville de Montréal préconisait sa nouvelle méthode de contribution pour le Fonds de retraite des policiers de Montréal, soit le « Pay as you go ». Le mémoire déposé par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de Montréal (l'ABRPM) préconisait toujours la méthode traditionnelle de contribution au fonds basée sur la « méthode de capitalisation contrôlée » gérée par les élus de l'ABR, présidé par M. Roger Lasnier.

Voici donc les irritants qui poussèrent tous les policiers syndiqués du SPM, qu'ils soient en congé ou pas, et même les cadets, à se rendre assister à cette assemblée spéciale extraordinaire, le 7 octobre 1969.

Tout au long de celle-ci, on entendait les participants scander le cri de ralliement « **ON SORT PAS! - ON SORT PAS!** » après chaque appel lancé par les élus à reprendre leur quart de travail, à défaut de quoi, des sanctions seraient prises contre tous et chacun ainsi qu'auprès de la Fraternité et ses dirigeants.

C'est à la suite d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec le premier ministre provincial, M. Jean-Jacques Bertrand, lui assurant qu'il était prêt à le rencontrer concernant les points en litige, une fois que les policiers seraient de retour au travail, que M. Marcil accepta de mettre fin au débrayage vers minuit. Après avoir informé les policiers présents au Centre Paul-Sauvé de la teneur de cette entente avec le premier ministre, il leur demanda de rentrer au travail.

Les policiers du quart de travail de nuit se rendirent immédiatement à leur poste respectif et des confrères « non en devoir » sont même retournés au travail afin de leur prêter main forte pour reprendre le contrôle et rétablir l'ordre public à Montréal.

Le lendemain, M. Marcil rencontrait le premier ministre Bertrand en présence des ministres du travail et de la justice et de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Après avoir entendu les points épineux et les revendications de la Fraternité, le ministre du travail



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

demanda de lui faire parvenir par écrit les points en litige, le plus rapidement possible ainsi qu'à M. Saulnier, en lui assurant qu'il apporterait « sans délai » une solution des plus favorables aux problèmes des policiers de Montréal.

Le reste appartient à l'Histoire!

Sources et référence : Texte écrit par André Guillotte, vice-président de la Fraternité, page 9, Revue des agents de police Août 1969. - Jean Turmel, 1909-1971, Solidarité et Détermination, Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la CUM de Jacques Rouillard et Henri Goulet, pages 169-171.

## Saviez-vous que...

### 1926 - Hausse de la population et circulation

Entre 1921 et 1926, le personnel est passé d'un total de 1920 à 1114 (B.F.S., 1926). La population a atteint près de 800 000 habitants. Le nombre de véhicules automobiles s'accroît graduellement et engendre des problèmes de circulation. Déjà, en 1926, 79 personnes sont tuées et 1341 blessées dans des accidents de circulation. L'année suivante, la police de Montréal



créé un service de la circulation, prévoit des limites quant aux endroits et à la durée des stationnements, met en vigueur la formule de circulation à sens unique dans certaines rues et installe des panneaux de signalisation.

(Michel Sarrazin, Les fonctions, le rôle et l'efficacité de la police, p. 75)

### 1928 - Moyens Techniques

Achat de six vestes anti-balles pour l'usage des détectives (865,20 \$)

(Jean-Turmel, 1909 - 1971, p. 124)

### 1928 - Sous la direction de M. Hulbrit Langevin

quelques changements majeurs sont apportés à l'organisation du Service :

- > L'abolition de l'escouade de la moralité;
- > La répartition du territoire en cinq divisions, au lieu de quatre;
- > Le rétablissement de l'école de police;
- > Une plus grande importance donnée au Bureau de la circulation dont l'effectif est augmenté;
- > L'intégration du Bureau des automobiles de la Sûreté;
- > Le renforcement de l'Escouade de la police montée.

À la suite de l'abolition de l'Escouade de la moralité, la surveillance des maisons de jeu et de désordre est placée sous la responsabilité des capitaines de district et des inspecteurs de division. Les différentes plaintes étaient enregistrées sur un système de fiche et des rapports périodiques



sur les causes devant la Cour, réussies ou non, sont soumis à l'attention des autorités.

(Jean-Turmel, 1909 - 1971, pp. 139 - 140)

### 1928 - Le service de police

À partir de 1928, le Département de police s'appellera le « **Service de la police** », et le **Chef de police portera dorénavant le nom de Directeur**.

(Pierre de Champlain, p. 17)

### 1928 - 1939 - Effectifs

Au cours de la période de 1928 - 1929, l'effectif policier varie entre 1200 et 1500 hommes en quatre phases. Ainsi, l'effectif du corps de police passe de 1197 policiers au 31 décembre 1928 à 1399 hommes deux ans plus tard.

Au 31 décembre 1930, les pressions exercées par le Directeur Langevin

ont porté fruits puisque la Gendarmerie compte 17 officiers et 150 constables de plus qu'en 1928 et que quatre capitaines-détectives et 28 sergents-détectives se sont ajoutés au personnel du Bureau de la sûreté.

En 1931, le nombre des sergents-détectives sera porté à 93.

Quant au personnel civil, son effectif passe de 70 employés en 1928 à 135 en 1930.

(Jean-Turmel, 1909 - 1971, p. 152)

### 1930 - Augmentation du personnel du Bureau de la circulation

Les problèmes posés par la circulation obligent le Directeur Langevin à augmenter le personnel du Bureau de la Circulation. Promu Inspecteur en 1930, l'ex-capitaine Bélanger dispose, en 1931, d'un effectif de 243 hommes, dont 12 officiers, un secrétaire et 11 commis complètent cette formation. Pour assurer l'observance des règlements de stationnement actuels et à venir, plusieurs étant en préparation, le nombre de motocyclettes est augmenté. De plus, l'effectif de la police montée est porté à 25 hommes. Déjà utilisée pour surveiller les parcs et les endroits éloignés, la police montée est devenue fort utile en matière de circulation. Elle ne comprenait

que 6 hommes en 1928.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, pp. 141 - 142)

### 1931 - Sous la direction de M<sup>e</sup> Fernand Dufresne

Au contraire de tous ses prédécesseurs, le Recorder Dufresne ne possédait aucune expérience dans le domaine policier ou militaire avant sa nomination comme Directeur de police. Il est nommé greffier à la Cour du Recorder le 13 février 1926. Peu après la réorganisation de 1928, il est nommé avocat-conseil auprès du service de police afin d'assister les policiers dans leurs causes.

Appelé à en prendre la direction, le 30 mars 1931, Me Fernand Dufresne désire donner une plus grande efficacité au Service de police. Au nombre des modifications qui seront apportées à l'organisation du Service :

La nomination de deux assistants-directeurs (28 avril 1931);

Quatre nouvelles escouades sont créées : l'Escouade des drogues et narcotiques en 1931, l'Escouade du commerce en 1932, l'Escouade des communistes et celle des loteries en 1934.

*\* Créée en 1932, l'Escouade du commerce tente de mettre en application les divers règlements régissant les établissements de commerce ainsi que la vente du charbon. Au nombre de ses activités les plus courantes sont la surveillance des heures de fermeture et le contrôle des pesées à charbon.*

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 145)

### 1940 - 1954 - Les moyens de communication



Dès la fin de la guerre, la Direction s'interroge sur l'opportunité de moderniser les moyens de communication en introduisant un système de radio à deux ou trois fréquences. Les premières soumissions étant rejetées en 1947, le contrat ne sera finalement accordé que l'année suivante à la Compagnie Roger Majestic Ltd. Pour la somme de 40 334 \$, ce contrat comprend notamment l'achat et l'installation d'un poste émetteur-récepteur central avec antenne principale sur le Mont-Royal et la fourniture de 50 unités de radio à deux voies. Entre 1950 et 1954, 77 autres unités seront commandées.

### 1942 – Trois relèves et plus d'effectifs en patrouille

On revient, au mois de septembre 1942, au système des trois relèves. Cette répartition de la journée de travail permet notamment de placer plus d'effectifs en patrouille motorisées de nuit et au Bureau de la Sûreté.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 172)

### 1944 – L'enquête Cannon

Au cours de l'année 1944, est rendu public le rapport de la Commission Royale Cannon sur les activités de la Sûreté provinciale et de la police des liqueurs dans le district de Montréal. Le rapport consacre néanmoins une partie de son étude à la situation de la moralité à Montréal. On y reconnaît le bon travail effectué par la police municipale dans le domaine de la moralité mais on conclut cependant au manque de collaboration entre la Police provinciale et la police de Montréal en matière de lutte conjointe contre les maisons de jeu et de désordre.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, pp. 177 - 179)

*\* Le juge Cannon recommandait entre autres que les membres de la Police provinciale aient une permanence et une sécurité d'emploi et qu'ils soient à l'abri de toute contrainte politique. Que le mandat de la police soit étendu partout au Québec sauf dans les cités et les villes où il y avait déjà un service de police organisé. Sources et références: Jean-Turmel, Pierre Champlain, Michel Sarrazin, ainsi que les notes universitaires de Sylvain Bissonnette, vice-président du musée.*

### CLIN D'ŒIL À 1972 ET LA MISE EN CHANTIER DU SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Le territoire se compose de 29 municipalités comptant une population totale de 1 972 300 personnes desservies par 25 services de police dont celui de Montréal (*celui-ci comptant le plus d'effectifs*) et travaillant à partir de 39 postes de police (fin 1972).

Le parc automobile comptait 1035 véhicules et il y avait 179 secteurs de patrouille.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1972, le personnel policier global était au nombre de 5134.

Outre les brigadiers scolaires, il y avait 547 employés civils à temps plein.



### Les voici présentés par grade :

Directeur	1
Directeur de secteur	1
Directeur-adjoint	2
Assistant-directeur	1
Inspecteur en chef	7
Assistant-inspecteur en chef	12
Inspecteur	48

### Cadres intermédiaires Judiciaire

Capitaine-détective	28
Lieutenant-détective	81
Sergent-détective	620

### Gendarmerie

Capitaine	59
Lieutenant	199
Sergent	484
Sergente	1

### Agents

Constable (agent)	3 578
Policrière	12

### Total du personnel policier 5 134

Employés civils	547
-----------------	-----

Préposés aux traverses d'écoliers	512
-----------------------------------	-----

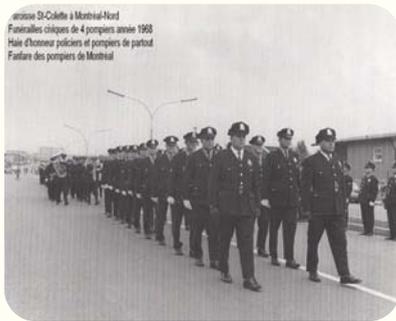
**GRAND TOTAL 6 193**

# Société du musée de la police

## Effectifs par secteur :

Anjou	39
Beaconsfield et Baie d'Urfé	24
Côte St-Luc	34
Dollard-des-Ormeaux, Roxboro	32
Dorval	44
Hamstead	27
Lachine	62
Lasalle	80
Montréal	4141
Montréal- Nord	112
Montréal-Est	26
Montréal-Ouest	20
Mont-Royal	56
Outremont	48
Pierrefonds, Ste-Geneviève,	
Île Bizard	41
Pointe-aux-Trembles	40
Pointe-Claire et Kirkland	44
Senneville	6
Ste-Anne-de-Bellevue	11
St-Laurent	114
St-Léonard	59
St-Pierre	15
Verdun	101
Westmount	71

**TOTAL CUM 5247**



Ville Montréal-Nord



Ville d'Anjou



Ville de Lasalle



Ville de Lachine



Ville de Beaconsfield

La moyenne d'âge des effectifs policiers était de **32,9 ans** et celle des agents, de 30,5 ans avec une moyenne d'ancienneté de **8,9 années**.

\* Le salaire d'un constable de première classe était de 11 665 \$ tandis que celui d'une recrue était de 9 735 \$.

Celui d'une policière de 1<sup>re</sup> classe était de 11 465 \$.

Pour sa part, le Directeur était payé 30 000 \$ par année.

Le Parc automobile regroupait **1018 véhicules, soit:**

- 298 autos-radios
- 52 ambulances
- 25 camionnettes
- 13 fourgons cellulaires
- 184 motos
- 446 judiciaires (non lettrées)

\* Les autos-patrouilles de Montréal avaient répondu à 607 581 appels comparativement à 597 933 en 1971.

### Quelques statistiques de nature criminelle :

	1970	1971	1972
Meurtre	32	47	88
Tentative de meurtre	61	70	76
Viol	78	70	114
Autres infractions sexuelles	854	735	655
Voies de faits	4 546	4 397	4 516
Vols qualifiés	3 333	2 514	2 363
Vols de véhicules	7 393	5 752	6 074
Introductions par effraction	18 941	16 235	17 172
Fraude	2 344	3 154	2 377
Prostitution	474	437	379
Crimes majeurs	42 789	36 601	38 233
Infractions criminelles	77 491	68 622	70 789

### Accidents de la circulation sur l'ensemble du territoire de la CUM en 1972 :

212 accidents mortels

8 872 accidents avec blessés.

34 114 pour dommages de 100 \$.

Sources : Clin d'œil fait à partir des données provenant du rapport du Service de police de la CUM intitulé *Données statistiques 1972*.

### Nouvelles de votre musée

Le musée est à la recherche de vieux insignes du SPCUM... vous savez ceux dont les chiffres tombaient, ainsi que de vieux képis à pointes et/ou leurs successeurs, ronds de couleur bleu foncé. Nous recherchons également le premier modèle de képi des policières de 1979.

Le musée est toujours à la recherche des pièces d'uniformes, d'objets, photos ou de documents en relation avec l'histoire des policières et policiers, ayant œuvrés

au Service de police de Montréal ou dans les corps policiers de l'île de Montréal

Si vous possédez de tels articles et désirez vous en défaire, n'hésitez pas à nous contacter au **514 280-2043** ou par courriel [musee.police@spvm.qc.ca](mailto:musee.police@spvm.qc.ca) afin d'enrichir notre patrimoine collectif.

Nous vous remercions à l'avance pour votre soutien. Si vous désirez **visiter votre musée**, prenez rendez-vous par courriel ou par téléphone aux coordonnées susmentionnées.

Lors de votre prochain passage au quartier général, nous vous invitons à venir voir les nouveaux montages dans nos présentoirs remplis d'artéfacts témoins de notre passé collectif.

Le musée est toujours à la recherche de bénévoles qui auraient quelques heures à donner par semaine ou à l'occasion. Comme on disait dans le temps : ***c'est pour une bonne œuvre!***

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au fil des ans :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM
- > La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

### CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile, responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de Louise Côté, conservatrice.



## Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski !

### Inscription en ligne

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas, à l'onglet « Inscription » Complétez, soumettez et envoyez le paiement à l'adresse indiquée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier : 514 244-9917** ou **Daniel Moisan : 514 235-1099**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

### Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (course organisée, soirée pizza ou autres et toujours le plaisir de se retrouver entre amis).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.
- Prix de présence !

**Tous les prix sont disponibles sur le site internet**

[www.skifppm.com](http://www.skifppm.com)



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

## Aménager, déménager, réaménager...

Dans les démarches que nous vivons ou que la vie nous invite à prendre, il y a des moments où nous sommes interpellés par ces mouvements que cela suscite à l'intérieur de nous. Et lorsqu'une de ces étapes de vie nous mène à changer du milieu de travail auquel on s'est identifié pendant de nombreuses années, voilà que ces mouvements peuvent nous entraîner dans des endroits inconnus.

Aménager *cet espace intérieur* demande que l'on puisse se déposer et prendre le temps de scruter toutes les étapes qui ont précédé celle-ci, et aussi accepter de se laisser déménager par Dieu pour qu'Il « retourne » presque complètement cet espace, en vue de créer du neuf, de la nouveauté. Ensuite, prendre soin de réaménager le tout, selon les nouvelles avenues que cela a ouvert devant soi et en soi.

Que ce soit moi ou un membre de la FPPM, du SPVM, aménager, déménager et réaménager des espaces de vie commune à l'intérieur d'une maison ou d'un appartement, entrer dans une nouvelle demeure, peut se faire à un rythme que nous planifions. Cependant, lorsque surviennent des événements qui appellent des morts et des résurrections en soi-même, sans qu'on s'y attende ou que l'on soit quelque peu préparé, celles-ci peuvent créer de l'instabilité, de l'incertitude, de la nostalgie, et bien d'autres états d'âme. Pour certaines personnes, cela peut aller jusqu'à de l'angoisse, de l'agressivité, de l'insomnie et autres problèmes de santé.

Si l'on croit avoir le contrôle de cette vie extérieure par les projets que l'on planifie pour changer et réaménager les pièces et le décor qui se présentent devant nos yeux et où l'on partage des moments de vie, il en va tout autrement lorsque ces changements et réaménagements se vivent à l'intérieur de soi. On peut prendre quelques semaines ou quelques mois pour opérer des changements qui sont planifiés, mais quand ceux-ci se font sentir à l'intérieur, qui et quoi nous sert de repères ?

De 2008 à 2011, j'ai vécu de ces moments qui m'ont libéré de plusieurs cloisons et divisions que l'histoire de vie familiale avaient « aménagé » en moi. En 17 ans comme serviteur de Dieu et de ceux et celles qui acceptent de se laisser guider par le Créateur, j'ai accepté de déménager bien souvent, soit plus de 8 fois. Maintenant, grâce à vous, membres de la Fraternité et des différents services du SPVM, j'accepte d'être appelé à aménager et réaménager cet espace intérieur, au gré des événements de vos cheminements de vie respectifs que vous me confiez et partagez. Car, après tout, la personne humaine est cette « créature » à qui Dieu a donné comme faculté extraordinaire, celle de pouvoir changer et d'être ouverte sur ce qu'elle **peut apprendre de la vie**. Toute personne qui se refuse obstinément à tout changement dans sa vie s'est déjà condamnée elle-même à mourir, **sans résurrection!**

*Avis : cette chronique n'engage que son auteur*

## De vive mémoire



**Alexander, Gordon W.**  
Agent  
Embauché le 11 octobre 1965  
Retraité le 4 janvier 1997  
Décédé le 6 juillet 2019  
à l'âge de 75 ans



**Cajelais, Yves**  
Agent  
Embauché le 4 mai 1964  
Retraité le 3 juin 1993  
Décédé le 15 juin 2019  
à l'âge de 80 ans



**Deslauriers, André**  
Sergent  
Embauché le 17 mai 1965  
Retraité le 2 juin 1992  
Décédé le 27 juillet 2019  
à l'âge de 79 ans



**Guindon, Pierre**  
Sergent  
Embauché le 15 avril 1963  
Retraité le 15 avril 1993  
Décédé le 29 juillet 2019  
à l'âge de 75 ans



**Beaulieu, Maurice**  
Agent  
Embauché le 13 septembre 1965  
Retraité le 3 juillet 1996  
Décédé le 29 mai 2019  
à l'âge de 76 ans



**Champagne, Robert**  
Agent  
Embauché le 15 juin 1953  
Retraité le 17 février 1985  
Décédé le 20 juin 2019  
à l'âge de 87 ans



**Dubreuil, Yvon**  
Agent  
Embauché le 12 mai 1958  
Retraité le 2 juin 1988  
Décédé le 7 août 2019  
à l'âge de 86 ans



**Handfield, Henri**  
Agent  
Embauché le 21 février 1966  
Retraité le 7 décembre 1995  
Décédé le 24 juillet 2019  
à l'âge de 80 ans



**Bernier, Michèle**  
Agent  
Embauchée le 5 avril 1993  
Retraitée le 26 février 2018  
Décédée le 5 août 2019  
à l'âge de 68 ans



**Chrétien, Michel**  
Agent  
Embauché le 8 janvier 1976  
Retraité le 2 mars 2006  
Décédé le 11 juin 2019  
à l'âge de 69 ans



**Dupont, Marcel**  
Capitaine-détective  
Embauché le 6 janvier 1947  
Retraité le 14 avril 1983  
Décédé le 12 juin 2019  
à l'âge de 94 ans



**Kingsley, Paul-Emile**  
Sergent  
Embauché le 15 décembre 1958  
Retraité le 12 juillet 1986  
Décédé le 12 juin 2019  
à l'âge de 84 ans



**Bourgelas, Roger**  
Agent  
Embauché le 28 janvier 1952  
Retraité le 1er juillet 1977  
Décédé le 15 septembre 2019  
à l'âge de 87 ans



**De Marbre, Marcel**  
Agent  
Embauché le 10 juillet 1962  
Retraité le 19 novembre 1996  
Décédé le 13 juillet 2019  
à l'âge de 77 ans



**Gimkas, George**  
Capitaine-détective  
Embauché le 5 avril 1954  
Retraité le 5 février 1984  
Décédé le 25 juin 2019  
à l'âge de 88 ans



**Lajoie, Roger**  
Agent  
Embauché le 15 décembre 1958  
Retraité le 2 janvier 1985  
Décédé le 19 juillet 2019  
à l'âge de 84 ans



**Brière, Réal**  
Sergent-détective  
Embauché le 20 mars 1961  
Retraité le 2 juillet 1988  
Décédé le 2 juillet 2019  
à l'âge de 84 ans



**Desjarlais, Claude**  
Sergent-détective  
Embauché le 23 novembre 1964  
Retraité le 1er décembre 1996  
Décédé le 30 août 2019  
à l'âge de 74 ans



**Gougeon, Guy**  
Agent  
Embauché le 5 avril 1954  
Retraité le 25 février 1984  
Décédé le 28 juin 2019  
à l'âge de 89 ans



**Lamarche, Jean-Paul**  
Agent  
Embauché le 13 septembre 1948  
Retraité le 13 août 1978  
Décédé le 29 juillet 2019  
à l'âge de 97 ans



**Laperle, Gérard**  
Agent  
Embauché le 11 février 1974  
Retraité le 3 mars 2004  
Décédé le 24 juin 2019  
à l'âge de 72 ans



**Martin, Léonard**  
Agent  
Embauché le 21 mars 1955  
Retraité le 1er mars 1985  
Décédé le 9 août 2019  
à l'âge de 90 ans



**Morissette, André**  
Agent  
Embauché le 19 décembre 1955  
Retraité le 1er février 1985  
Décédé le 5 juin 2019  
à l'âge de 84 ans

**Robidoux, Georges Aimé**  
Agent  
Embauché le 19 octobre 1964  
Retraité le 19 octobre 1994  
Décédé le 6 juillet 2019  
à l'âge de 78 ans



**Laplante, Benoît**  
Sergent  
Embauché le 28 octobre 1985  
Retraité le 2 octobre 2014  
Décédé le 15 septembre 2019  
à l'âge de 55 ans



**Martineau, André**  
Agent  
Embauché le 24 mai 1976  
Retraité le 3 juin 2006  
Décédé le 3 juillet 2019  
à l'âge de 67 ans



**Peat, Georges**  
Agent  
Embauché le 4 mars 1957  
Retraité le 5 mars 1987  
Décédé le 7 août 2019  
à l'âge de 89 ans



**Roy, Gilbert**  
Commandant  
Embauché le 24 novembre 1969  
Retraité le 1er janvier 2001  
Décédé le 19 juin 2019  
à l'âge de 71 ans



**Leblanc, François**  
Sergent-détective  
Embauché le 31 décembre 1962  
Retraité le 7 janvier 1994  
Décédé le 5 juillet 2019  
à l'âge de 75 ans



**Meunier, Pierre**  
Sergent-détective  
Embauché le 6 juillet 1964  
Retraité le 1er mars 1995  
Décédé le 3 juin 2019  
à l'âge de 79 ans



**Ranger, Rodolphe**  
Agent  
Embauché le 8 janvier 1962  
Retraité le 5 mars 1998  
Décédé le 11 septembre 2019  
à l'âge de 79 ans



**Séguin, Normand**  
Sergent  
Embauché le 1er février 1954  
Retraité le 7 mai 1993  
Décédé le 26 août 2019  
à l'âge de 87 ans



**Marsolais, Gilles**  
Agent  
Embauché le 2 novembre 1992  
Retraité le 9 août 2017  
Décédé le 5 août 2019  
à l'âge de 54 ans



**Michaud, Pierre**  
Agent  
Embauché le 23 décembre 1963  
Retraité le 2 juillet 1993  
Décédé le 13 septembre 2019  
à l'âge de 75 ans



**Rousseau, Jean-Claude**  
Agent  
Embauché le 1er juin 1970  
Retraité le 11 juin 1999  
Décédé le 19 août 2019  
à l'âge de 72 ans



**Zanettin, Pierre**  
Agent  
Embauché le 24 octobre 1963  
Retraité le 15 juillet 1992  
Décédé le 17 août 2019  
à l'âge de 82 ans

**LE CLUB**

# DE PLEIN-AIR

DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Semaines thématiques cette année :  
yoga, semaine entraînement fonctionnel, etc. Informez vous !

Soirées conférence de pêche et chasse au Club, animées par un passionné !

Nouveau sentier pédestre en préparation

Module de jeux pour enfants, planche à pagaie, canoë, pédalo, belvédère,  
cueillette de petits fruits...

**Envie de nouveauté ?**

Essayez la chasse à l'ours !



**Merci**  
pour la belle saison 2019 !

★ Rabais de 100 \$  
pour une  
première visite !

★ Organisez  
un groupe et obtenez  
un rabais !

**Vous avez des idées ?  
Nous sommes à l'écoute !**

Pour informations : [Martin.Blanchette001@gmail.com](mailto:Martin.Blanchette001@gmail.com)  
Visitez-nous au: <http://ccpppmtl.wixsite.com/ccpppmtl>



# APPRM

*Dominique Boucher*  
Présidente

## Mot de la présidente

Bonjour mes très chers membres,

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner votre gentillesse et vos attentions lors des activités de l'APPR. Entre autres, plusieurs d'entre vous me disent spontanément, *Bonjour MA présidente !!!!*

Cette attention particulière, accueillante et affectueuse, fait également référence à notre organisation qui nous appartient à tous.

À chaque activité, j'apprécie vos sourires, votre camaraderie, vos éclats de rire et vos mots positifs. Quand l'activité se termine, j'aime bien, avec les membres du Conseil, citer ces bons moments passés ensemble.

Ce qui m'amène à vous parler de la saison de pétanque 2019. Celle-ci s'est conclue avec le BBQ de clôture, le 29 août 2019. L'ambiance était à la fête, une belle température, du jeu captivant, la présence d'un policier sociocommunautaire du PDQ 48 ainsi que de deux (2) policiers de la cavalerie du SPVM.

Je tiens donc à remercier les relations médias du SPVM, l'agente Véronique Dubuc et le commandant du Poste de quartier, Steve Thouin, pour ces belles attentions.

L'année n'est pas terminée, il reste encore de belles activités. Pour ce qui est de

2020, nous y travaillons très fort actuellement. D'ailleurs, je souligne l'excellent travail de tous les directeurs qui se réunissent tous les lundis à l'APPR pour voir à la réalisation de leurs activités respectives.

Il est à noter que plusieurs directeurs se réunissent également le jeudi. Bon an mal an, il y a environ vingt (20) activités, quelques voyages de plus d'un jour, en plus des ligues de quilles, de pétanque, de hockey et de golf.

En matière d'activités, je m'intéresse depuis environ deux ans à ce qui se fait dans d'autres associations de retraités comme le Mouvement Desjardins, L'APRSQ, etc. , avec un objectif précis en tête qui est celui de vous divertir davantage et d'apporter de nouvelles idées. Évidemment, quelques activités, comme la cabane à sucre, le tournoi de golf et le méchoui, sont des classiques dans plusieurs associations. Dites-moi qui pourrait s'en passer!

Sur ce, au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel, je vous souhaite un très bel automne! N'oubliez pas de surveiller votre calendrier 2020, il vous parviendra en fin d'année.

Je demeure disponible,

Dominique Boucher, présidente



Votre chroniqueur **Joël Savard**,  
représentant des membres honoraires

## Voyage à Philadelphie : risquer et rebondir !

La température est splendide, la chaleur est encore à venir, beaucoup de chaleur. Le groupe est prêt, deux autobus combles, direction : Philadelphie. Les billets ont été achetés six mois plus tôt. Facile, on achète des billets, on embarque dans l'autobus et on se laisse guider, on est en confiance !

*On achète les billets et on prend place dans l'autobus*, la phrase est facile. Mais entre les deux événements, que de rebondissements ! Que ce soit à l'APPR ou ailleurs, c'est toujours la même chose. Organiser, c'est prendre des risques. J'ai personnellement dû annuler la pêche sur la glace, parce qu'il n'y avait PAS de glace le moment venu. On a déjà vécu des INONDATIONS au théâtre d'été : c'est décevant, l'organisation est un risque, mais les membres comprennent.

Pour un voyage de plus d'un jour, le risque est plus élevé. Depuis quelques années, l'APPR organise ce genre de voyage avec succès. Plusieurs utilisent cette formule pour passer un moment entre membres, entre amis. Pour quelques-uns, ce sont leurs vacances annuelles, c'est donc IMPORTANT. Dans un souci de protection légale, nous avons constitué un partenariat avec des gens du voyage qui, au fil des ans, ne nous ont jamais laissé tomber ou presque.

À quelques semaines du départ, MAUVAISE NOUVELLE ! L'équipe de l'APPR apprend que les autobus, l'hôtel et certaines activités N'ONT PAS été réservés, et ce, même si nous avons un contrat en bonne et due forme et rencontré toutes les vérifications préalables. Comble de malheur, tout est

plein ! Le voyage annuel de certains et l'aventure pour tous étaient compromis. Un nouveau grossiste avait remplacé l'ancien à notre insu. Je ne vous cacherai pas les piroquettes dont j'ai été témoin, effectuées par les membres de votre conseil : utilisation de contacts privilégiés, références à l'expertise de chacun, et surtout, beaucoup d'énergie et de salive dépensées au téléphone. Étape par étape, l'itinéraire de ce voyage avait été reconstitué. Seule la visite du village Amish n'avait pu être garantie.

Chaque activité de l'APPR est préparée avec beaucoup de soins, mais on ne peut prévoir ce qui est imprévisible. Soyez assurés que dans chaque participation, vous placez votre confiance dans une équipe qui sait rebondir.

Ah oui, la fin de l'histoire...

Il a fait très chaud, 108 degrés Fahrenheit par moment ou 40 degrés Celsius. À pied, c'est vraiment torride, mais la température n'a pas empêché de faire des visites inoubliables telles que l'escalier de Rocky, la cloche de la liberté, le marché italien, Longwood Gardens avec ses fontaines magnifiques et la célèbre Princeton University. Mais surtout, le plaisir d'être ensemble et de rire.

Oui, oui, le retour dans le temps au village Amish a eu lieu... On peut dire : mission accomplie !

Votre chroniqueur,

Joël Savard

## QUE FONT NOS RETRAITÉS ET QUE DEVIENNENT-ILS ?



### *Un homme de cœur et d'action !*

Dans la Péninsule acadienne, monsieur Yvon Losier, ex-sergent, retraité du SPVM depuis 1980 et natif de Saint-Isidore, près de Tracadie-Sheila, s'est soucie du sort des plus démunis. Et ce, tout au long de sa retraite, en fait, il n'a pas fait que s'en soucier : il s'en est fait une mission.

Dans sa communauté, monsieur Losier s'est démarqué par sa ténacité, son grand cœur et l'importance d'aider ceux qui en ont le plus besoin, comme les femmes et enfants victimes de violence ou autres.

Monsieur Losier se décrit comme un « *quêteux* ». Il a organisé plusieurs collectes de fonds, fait partie de plusieurs comités de collectes de fonds du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. En fait, c'est sa spécialité : amasser des fonds. Quand on parle de monsieur Losier, on parle d'un homme déterminé à aider son prochain et n'ayant pas eu peur de frapper aux portes pour obtenir du soutien pour ceux qui en ont besoin.

Il a contribué à la banque alimentaire de sa région, reconnaissant que si lui a du pain sur la table, ce n'est pas le cas de tous !

Il a mis sur pied un spectacle-bénéfice pour la banque alimentaire et, en un tour de main, 4 500 \$ ont été amassés pour l'organisme.

Monsieur Losier a également occupé plusieurs postes clés depuis 1981, allant de président de comité de parents à conseiller scolaire, secrétaire du conseil d'administration de l'Association de presse francophone hors Québec, président d'une campagne de financement pour l'hôpital Étoile du nord de Tracadie-Sheila et président de l'Accueil Sainte-Famille.

Il serait possible d'en citer davantage pour vous convaincre de sa générosité, de l'amour qu'il porte aux autres et des efforts soutenus qu'il a fournis pour soutenir toutes les causes qui lui tiennent à cœur. Comme il l'a mentionné dans un article du journal de sa région « Acadie Nouvelle » :

*« J'ai l'impression de faire quelque chose d'utile à la société, c'est très valorisant ».*

Nous remercions, monsieur Maurice Dufresne, ex-matricule 683, ami de longue date de monsieur Losier, qui par le biais d'un article, nous a permis de faire connaître un homme d'une grande générosité.

### *Trou d'un coup... pas sur le bon trou !*

Lors du tournoi de golf de l'APPR 2019, monsieur Maurice Aucoin a réussi un superbe trou d'un coup. Malheureusement, il ne l'a pas réussi sur l'un des trous payants commandités par la CDPP. Quel dommage ! Ce n'est que partie remise, il recommencera l'an prochain et cette fois-là, ce sera le bon !



*M. Maurice Aucoin et ses partenaires*

## Les activités de l'APPR en images

Activités subventionnées (organisées par des membres et soutenues par l'APPR)

### *La gang à Dyno*

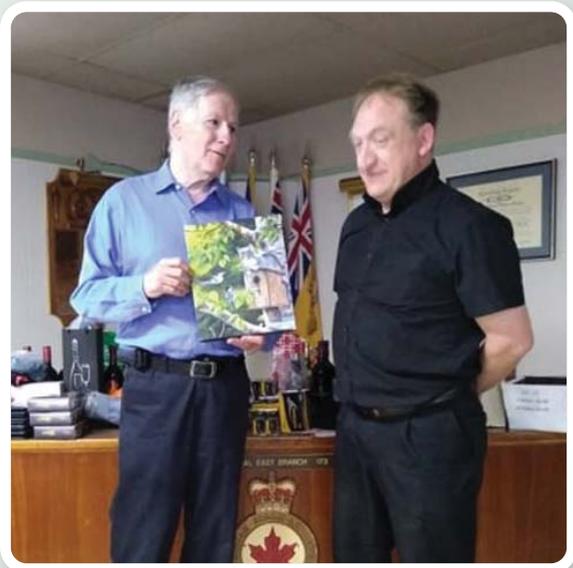
C'est le lundi 6 mai 2019 qu'avait lieu le 120<sup>e</sup> tournoi de Pitch de « La Gang à Dyno ». C'était également le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'activité. Pour l'occasion, 89 participants étaient présents. Un succulent buffet fut servi sur l'heure du midi et pour déjeuner, M. Pierre Rousseau avait contacté un ami et... McDonald est arrivé avec café, brioches et gâteaux en prime.

Vous devez venir voir ou jouer au moins une fois, vous aurez du plaisir c'est certain!

Michel Dyno Lessard, responsable  
Informations : 514 369-0175



*Les Gagnants du jour :  
1<sup>re</sup> position - Régent Constantineau et Peter Vilcek  
2<sup>e</sup> position - Pierre Sweeney et Roger Granger.*



*M. Martin Godin, commanditaire de chez McDonald,  
en compagnie de M. Pierre Rousseau, membre  
de La Gang à Dyno.*

### *Sortie au Casino du 23 mai*

Une fois de plus, les billets se sont envolés rapidement. Nos membres ont apprécié autant le buffet que le spectacle, à la hauteur des attentes de nos participants. Une belle sortie à peu de frais!

## *Tournoi amical des retraités membres de l'APPRM*

### TOURNOI DE GOLF (Piedmont)

Organisateur : Pierre-André Sénécal

Les participants de notre journée de golf du 22 août 2019 au club de golf Piedmont se joignent à moi pour remercier l'APPRM pour sa contribution. Cette subvention fut

chaudemment applaudie lors de son annonce à notre souper. Les membres présents ont vraiment apprécié. Merci !



### Tournoi de golf (St-Zotique)

Organisateur : Gilles Goyer

C'est le 9 septembre qu'environ 35 joueurs de golf, principalement des confrères de l'ouest de l'île, ont participé à leur tournoi de golf annuel. L'événement se tient depuis environ 30 ans et les joueurs se rencontrent également toutes les semaines. Le tournoi s'est tenu sous le soleil ! Le directeur aux relations extérieures,

Alain Boyer, et la présidente madame Dominique Boucher de l'APPR ont offert par tirage quelques prix aux participants.

**Vous avez un projet d'activité ? Informez-vous au 514 527-7000**

## Soirée homard du 1<sup>er</sup> juin

Plus de 270 membres ont encore une fois défié les pinces de homards à notre soirée homard 2019. Le site de la cabane à sucre Lalande ainsi que la salle très bien décorée ont enchanté nos participants. Bisque de homard, crevettes et homards froids ont été servis en premier lieu aux tables. S'en est suivi la vedette de la soirée, le « homard chaud » et ses condiments. Tout cela accompagné de musique. Statistique à retenir : le restaurateur a confirmé que la communauté policière mange plus de homards, environ quatre par personne, alors que la moyenne est à trois par personne! Une belle soirée très appréciée!

## Tournoi de golf de l'APPR

Cette année, il y a eu 320 joueurs de golf à La Madeleine. Ce fut une journée ensoleillée, très chaude et remplie d'actions. Des cadeaux d'une valeur de 22 000\$, un bon repas et une ambiance agréable! Merci à nos commanditaires, à nos bénévoles et à nos organismes pour leur appui constant.



## Soirée Théâtre (Broue) du 8 juin

Les membres de l'APPR, au nombre de 147, ont été parmi les premiers spectateurs à voir la nouvelle mouture de « Broue ». Les participants ont pu se régaler dans les bons restaurants du coin, et surtout, rire un bon coup pendant la pièce! Un beau succès!



## *Souper Théâtre – À la recherche d'Elvis*

Nos 94 membres participants ont pu apprécier un site enchanteur accompagné d'un soleil radieux. Le repas avant la pièce de théâtre était à la hauteur de nos attentes, et plus encore, avec un buffet copieux et délicieux! La première partie de la pièce en a laissé plus d'un perplexe, mais la deuxième partie a été très captivante et entraînante au plaisir des participants. Ouf!

## *Sortie à la Cité de l'énergie de Shawinigan*

Le 6 août dernier, nos 50 participants se sont dirigés vers Shawinigan pour faire la visite d'un Musée, assister à un spectacle du Cirque Éloïse et se régaler d'un bon repas. L'organisateur de l'activité, Alain Boyer, a été un bon hôte en offrant un apéro aux participants. Le spectacle auquel nous avons assisté était tout simplement extraordinaire et exceptionnel. Un très beau succès!

## *Voyage à Philadelphie*

Une canicule était bien installée avec des températures de plus de 40 degrés Celsius pour cette excursion de 4 jours. Nous félicitons nos participants, qui ont fait de cette aventure une réussite!



## *Clôture du golf Mirabel*

Le 28 août 2019 avait lieu le dîner de clôture de la saison de golf hebdomadaire à Mirabel. Une journée pluvieuse a empêché les joueurs de se divertir sur le parcours mais rien n'est venu entraver le dîner. Nous étions 72 membres et plusieurs prix de présence ont été remis. Nos membres ont fraternisé et eu du plaisir malgré la température. Nous remercions messieurs Claude Boudrault et Guy Lefrançois pour leur implication. Nous tenons également à remercier la CDPP et la Coop pour leur contribution.



## *Clôture pétanque*



### *Méchoui*

Tous les ans, notre activité Méchoui remporte un franc succès. Cette année, 332 personnes ont profité de ce rendez-vous annonçant la venue de l'automne. Tous ont pu se régaler avec de succulents maïs avant de se servir au buffet, qui était excellent. De plus, 115 prix de présence ont été remis et l'animation par notre DJ *J.A. Gamache* a su répondre aux attentes des participants. Un gros merci à nos organisateurs Alain Boyer et Jean-Pierre Claude.



### *Club de plein-air des policiers et policières de Montréal*

Le 15 août dernier avait lieu au Club de plein-air le souper de l'APPR et de la Caisse, un rendez-vous réussi avec beaucoup de participants, réunis en pleine nature!



## Les activités de l'APPR à venir !

### ***Dîner reconnaissance 2019***

L'APPR souhaite remercier ses membres retraités et conjoints survivants pour leur soutien, leur participation et la confiance indéfectible qu'ils ont envers leur association. Pour ce faire, nous vous convions à notre « Dîner reconnaissance 2019 », qui vous est offert à prix réduit pour vous remercier d'être là avec nous, et ce, tout au long de l'année pour vivre de bons moments. Nous profiterons de ce beau rendez-vous pour souligner la participation de nos conjoints survivants (veuves de retraités) à nos activités. De belles surprises vous y attendent ! Soyez nombreux à y participer !

Communiquez avec nous au 514 527-7000... Vous trouverez tous les détails sur notre site Internet au [www.apprm.qc.ca](http://www.apprm.qc.ca) sous l'onglet *activités*.

- > **Où :** Cabane à sucre Constantin
- > **Quand :** Le jeudi 21 novembre 2019
- > **Heure :** 10 h 30 à 15 h 30
- > **Prix :** 20 \$ / membre  
30 \$ / non-membre

Réservation en cours...

### ***Messe du Souvenir***

- > **Où :** Église Saint-Denis,  
454 avenue Laurie Est,  
Montréal
- > **Quand :** Le lundi 11 novembre
- > **Heure :** 17 h

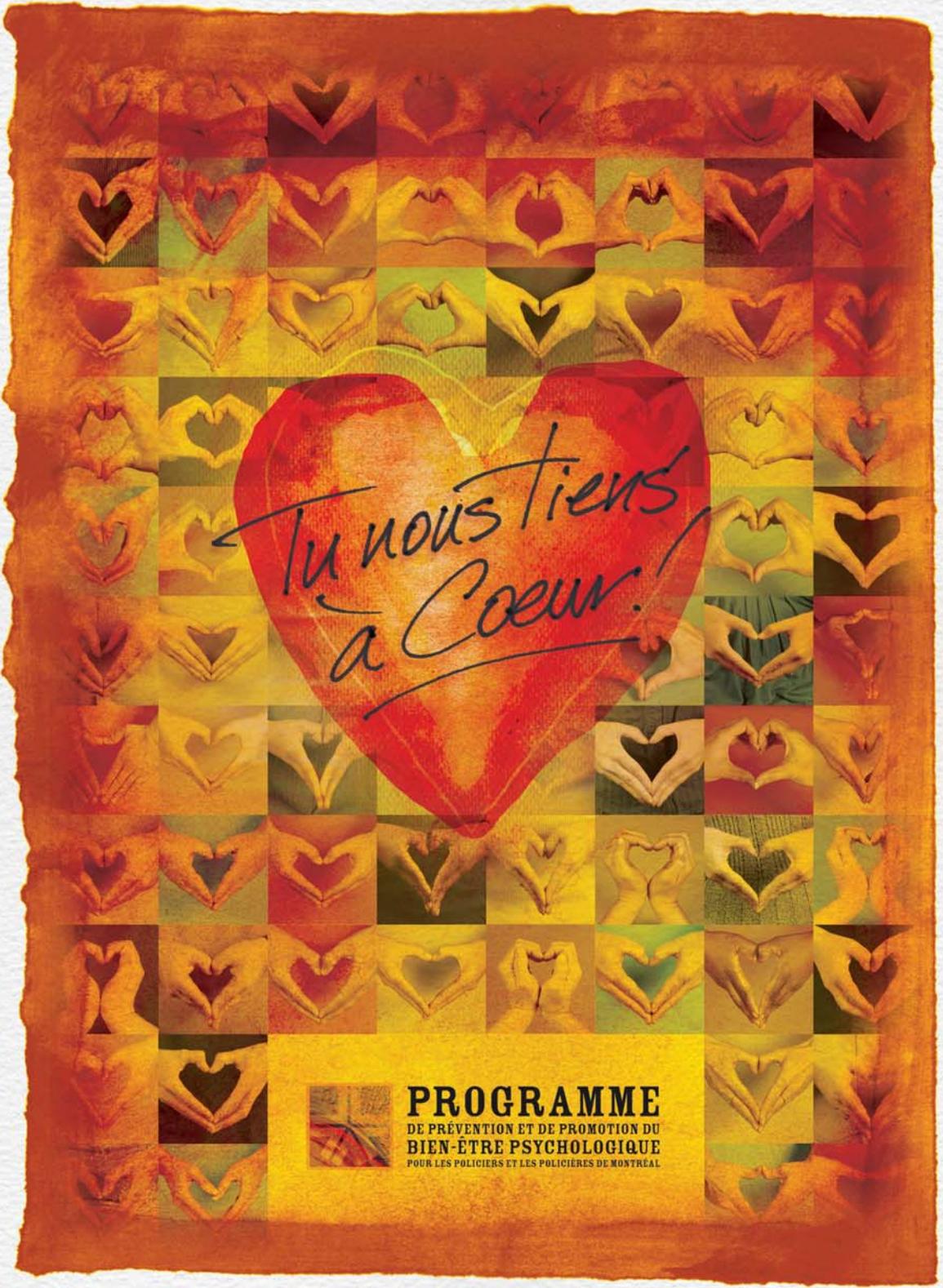


### ***Soirée des Fêtes de l'APPR***

C'est la tradition qui continue ! Nous vous convions à notre Soirée des Fêtes, l'occasion de s'offrir nos meilleurs vœux et de profiter d'une belle soirée avec un Père Noël toujours aussi généreux et un repas toujours délicieux et copieux.

- > **Où :** Salle de réception Le Rizz,  
6630, Jarry E,  
Saint-Léonard
- > **Quand :** Le jeudi 12 décembre
- > **Heure :** 17 h

Contactez-nous pour les détails !



*Tu nous tiens à Coeur!*



**PROGRAMME**  
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU  
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE  
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



**belairdirect.**  
auto et habitation - groupes

Concours

60

secondes pour  
**gagner**



**Courez la chance de gagner  
10 000\$ en moins d'une minute!**



Participez au concours dès maintenant à  
[belairdirect.com/60secondes](https://belairdirect.com/60secondes)

**Ce n'est pas tout!**

Profitez de vos avantages préférentiels sur vos  
assurances auto et habitation au **1 833 294.2911**

Aucun achat requis. Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Le tirage aura lieu le 22 avril 2020. Le prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 10 000\$. Les clients membres d'un groupe éligible détenant une police active chez belairdirect en date du 31 mars 2020 ou obtenant une soumission pendant la période du concours sont automatiquement inscrits. Le concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Consultez les règlements complets du concours en ligne au [belairdirect.com/60secondes/reglements](https://belairdirect.com/60secondes/reglements). © La Compagnie Belair inc., 2018. Tous droits réservés.